



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana – Tanindrazana – Fandrosoana

REGION SAVA

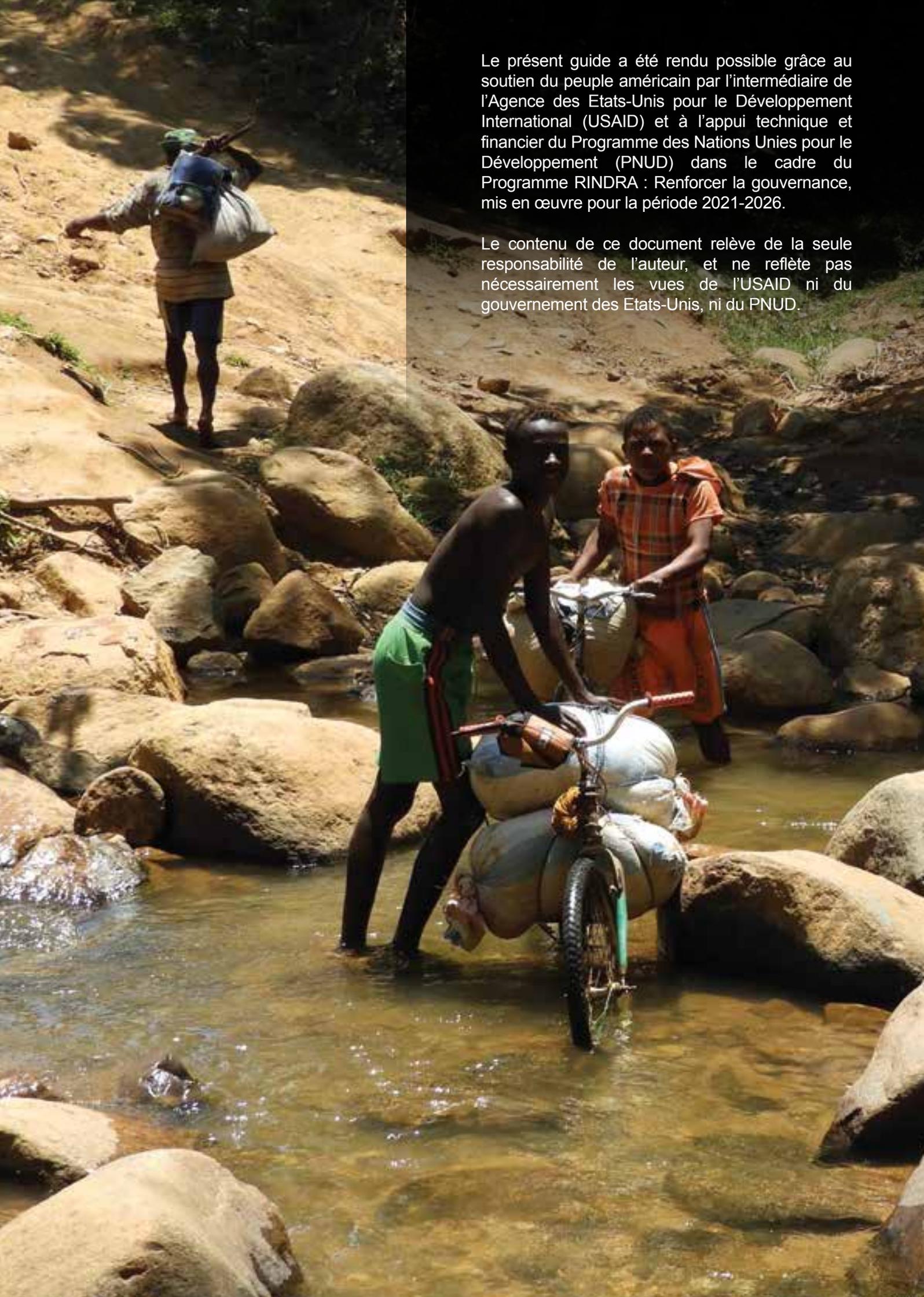
DISTRICT D'ANTALAHA

PLAN DE DEVELOPPEMENT LOCAL INTEGRE ET INCLUSIF

2023 - 2026



COMMUNE RURALE
D'AMPAHANA



Le présent guide a été rendu possible grâce au soutien du peuple américain par l'intermédiaire de l'Agence des Etats-Unis pour le Développement International (USAID) et à l'appui technique et financier du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) dans le cadre du Programme RINDRA : Renforcer la gouvernance, mis en œuvre pour la période 2021-2026.

Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de l'auteur, et ne reflète pas nécessairement les vues de l'USAID ni du gouvernement des Etats-Unis, ni du PNUD.

SOMMAIRE

Sigles et acronymes.....	iii
Liste des tableaux.....	iv
Liste des figures.....	v
Résumé exécutif.....	vi
1. INTRODUCTION.....	1
1.1. Contexte de l'élaboration du PDLII.....	1
1.2. Démarche méthodologique.....	2
2. ETAT DES LIEUX ET POTENTIALITES DE LA COMMUNE.....	4
2.1. Historique.....	4
2.1.1. Origine du nom du village	4
2.1.2. La formation du village	4
2.1.3. Répartition spatiale de la population.....	5
2.2. Situation géographique et délimitation administrative	5
2.2.1. Caractéristiques géographiques	5
2.2.2. Délimitation administrative.....	6
2.3. Données démographiques	6
2.4. Occupation de sol.....	7
2.4.1. Répartition du terroir entre les Fokontany.....	8
2.4.2. Superficie cultivée et cultivable.....	9
2.5. Administration communale	10
2.5.1. Analyse du budget.....	10
2.5.2. Les potentialités offertes par la fiscalité locale.....	13
2.6. Ressources naturelles.....	15
2.6.1. Forêt et feu de brousse.....	15
2.6.2. Centres pépinières/ terrain de reboisement.....	15
2.7. Données économiques.....	16
2.7.1. Agriculture.....	16
2.7.2. Pêche.....	18
2.7.3. Mine.....	18
2.7.4. Artisanat	19
2.7.5. Transport	19

SOMMAIRE (suite)

2.7.6. Tourisme	19
2.7.7. Infrastructures physiques.....	19
2.8. Données sociales	20
2.8.1. Education	20
2.8.2. Santé	35
3. BILAN DE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF.....	38
3.1. Analyse des problèmes.....	38
3.1.1. Les principaux problèmes par secteurs.....	38
3.1.2. Priorisation des principaux problèmes.....	40
3.1.3. Analyse des causes à effet et mesures d'atténuation des problèmes.....	41
3.2. Analyse des atouts, potentialités, risques et menaces par secteur	50
3.2.1. Gouvernance	50
3.2.2. Groupe des personnes vulnérables.....	50
3.2.3. Economie	50
3.2.4. Facteurs de vulnérabilités.....	51
3.2.5. Cadre et conditions de vie de la population.....	51
3.2.6. Paysage institutionnel de la commune.....	51
3.3. Synthèse des forces, faiblesse, opportunités et menaces	53
4. PLAN DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE.....	55
4.1. Vision.....	55
4.2. Orientations stratégiques.....	55
4.3. Planification pluri annuelle.....	58
4.4. Plan d'Investissement Annuel de la Commune	71
4.5. Conclusion.....	81
ANNEXES	82
ANNEXE 1 : Liste des participants à l'atelier de diagnostic et de planification	
ANNEXE 2 : Liste des participants à l'atelier de restitution et de validation du PDLII	
ANNEXE 3 : Fiche de présence à l'atelier de restitution et de validation.....	
ANNEXE 4 : Délibération portant validation du PDLII	
ANNEXE 5 : Arrêté communal fixant les conditions de mise en œuvre du PDLII	

SIGLES ET ACRONYMES

BEPC	: Brevet d'Études du Premier Cycle
CCI	: Comité communal des impôts
CFEPCES	: Certificat de Fin d'Études du Premier Cycle de l'Enseignement Secondaire
CIR AGRI	: Circonscription de l'Agriculture
CISCO	: Circonscription Scolaire
CTD	: Collectivités Territoriales Décentralisées
DRAE	: Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Élevage
DRAT	: Direction Régionale de l'Aménagement du Territoire
DREN	: Direction Régionale de l'Éducation Nationale
DRTP	: Direction Régionale des Travaux Publics
EDSMD	: Enquête démographique et Sanitaire à Madagascar
ENF	: Enseignants Non Fonctionnaires
ISF	: Indice Synthétique de Fécondité
MII	: Moustiquaire Imprégné d'Insecticide
NTIC	: Nouvelle Technologie de l'Information et de Communication
OCB	: Organisation Communautaire de Base
PEV	: Programme Élargi de Vaccination
SLC	: Structure Locale de Concertation
SPR	: Service de la Planification Régionale
STAC	: Structure Technique d'Anti-Corruption
STD	: Services Techniques Déconcentrés
ZAP	: Zone d'Administration Pédagogique



LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	Structure et effectif de la population par groupe d'âge et par sexe	7
Tableau 2 :	Répartition du terroir entre les Fokontany	8
Tableau 3 :	Répartition des surfaces cultivées et cultivables par Fokontany	9
Tableau 4 :	Taux d'exécution du Budget	10
Tableau 5 :	Les recettes et les charges de la commune	11
Tableau 6 :	Répartition des dépenses suivant les types de charges	12
Tableau 7 :	Les potentialités faiblement exploitées	13
Tableau 8 :	Liste des ressources déjà mieux exploitées par la commune	14
Tableau 9 :	Production agricole	16
Tableau 10 :	Répartition des élèves du CAP suivant les sections existantes	20
Tableau 11 :	Répartition des élèves par classe et par sexe suivant les EPP	22
Tableau 12 :	Nombre de section par classe suivant les EPP	23

LISTE DES TABLEAUX (Suite)

Tableau 13 : Effectif des élèves par classe et par sexe au niveau collège	23
Tableau 14 : Répartition des sections par classe et par établissement	23
Tableau 15 : Cotisation des parents au niveau du préscolaire	24
Tableau 16 : Cotisation des parents au niveau du primaire	24
Tableau 17 : Cotisation des parents d'élèves au niveau collège	25
Tableau 18 : Frais généraux payés par élève à la rentrée scolaire	25
Tableau 19 : Nombre des infrastructures et mobiliers utilisés par le CAP	25
Tableau 20 : Infrastructures et matériels connexes de CAP	26
Tableau 21 : Répartition de salles suivant les EPP	27
Tableau 22 : Répartition des infrastructures connexes suivant les EPP	28
Tableau 23 : Répartition des mobiliers suivant les EPP	29
Tableau 24 : Situation des infrastructures, matériels et mobiliers par CEG	30
Tableau 25 : Effectif et proportion des enseignants par niveau suivant leurs statuts	30
Tableau 26 : Répartition des enseignants selon leur statuts et qualifications	30
Tableau 27 : Taux de redoublement du Primaire Public dans la Commune	31
Tableau 28 : Résultat à l'examen du CEPE et au concours d'entrée en 6ème	31
Tableau 29 : Taux de redoublement au niveau collège	32
Tableau 30 : Résultat à l'examen du BEPC et au concours d'entrée en seconde	32

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Répartition d'occupation de sol	8
Figure 2 : Répartition du terroir entre les Fokontany	9
Figure 3 : Recettes propres, charges de fonctionnement et d'investissement	11
Figure 4 : Part des ressources propres dans la recette totale de la commune	12
Figure 5 : Occupation des sols par type de culture	17



RÉSUMÉ EXÉCUTIF

La commune rurale d'Ampahana présente de nombreuses forces et opportunités pour son développement futur. En effet, elle renferme des potentiels pour la fiscalité locale, de plusieurs zones favorables à différentes cultures (vivrières, maraîchères, d'exportations et industrielles), des vastes zones marécageuses aménageables et favorables pour la riziculture, des forces productives disponibles et qui n'attendent qu'à être mobilisées. Elle bénéficie également de bonnes ententes entre la commune et les Fokontany, l'accès directement à la mer et au lac, de la jeunesse de sa population, la présence des différents acteurs susceptibles de devenir partenaires de la commune, la présence des différentes ressources naturelles à différentes potentialités (mer, lac, forêts, terrains cultivables) et l'accès direct du chef-lieu de la commune à la RN5A.

Malgré ces avantages innombrables, la commune rencontre également des contraintes à savoir le grand manque des moyens des Services Techniques Déconcentrés pour mieux assumer les compétences qui leur sont dévolues et pour appuyer la commune, le faible niveau d'investissement de la commune, la non intégration de toutes les catégories de la population au processus de développement de la commune, le chômage accru essentiellement chez

les jeunes déscolarisés et les femmes, le manque d'emplois durables et productifs, le faible niveau de rendement et de production agricole, l'enclavement des zones à hautes potentialités agricoles et le faible niveau et la mauvaise qualité des infrastructures rurales.

Pour améliorer les conditions de vie de sa population, la commune rurale d'Ampahana a défini quatre axes stratégiques pour l'orientation de son programme de développement : (i) la mobilisation des ressources financières, (ii) l'amélioration de la production vivrière et d'autres produits aussi bien pour la sécurité alimentaire que pour l'augmentation des revenus (iii) la mise en place d'une gouvernance responsable, saine et transparente (iv) et le renforcement et l'extension des infrastructures de base répondant aux besoins réels de la population.

Des objectifs conformes à ces orientations ont également été fixés. Il s'agit entre autres de renforcer ses capacités financières, de fournir des conditions permettant à ses populations d'améliorer leurs productions et leurs sources de revenus, de promouvoir la sécurité à l'intérieur du territoire communal, de mettre en place au sein de son administration un système de gouvernance.

responsable, saine et transparente, d'intégrer, d'appuyer et d'accompagner les groupes des personnes vulnérables, de mettre en place des mécanismes de participation effective de la population au processus de développement de la commune et de renforcer les infrastructures répondant aux besoins quotidiens de la population.

Finalement, pour décliner son plan de développement en projets concrets, des actions ont été identifiées dont les grandes lignes sont les suivantes :

- amélioration des recettes fiscales et parafiscales
- augmentation du volume d'investissement
- aménagement hydro agricole
- renforcement des capacités de gestion des usagers des infrastructures hydro agricoles
- dotation des riziculteurs des intrants agricoles
- mise en place d'un centre de multiplication de semences améliorées
- multiplication des variétés de riz à cycle court permettant une double culture annuelle
- mise en œuvre de programme de promotion de champs écoles ou vitrines

- développement de la filière pêche
- diversification et développement des filières potentielles comme d'autres sources de productions vivrières et de revenus
- sécurisation des biens et des personnes
- mise en place, opérationnalisation et pérennisation des systèmes de gestion saine, transparente, efficace et participative
- mise en place du mécanisme du budget citoyen
- intégration, appui et accompagnement des personnes défavorisées et vulnérables au processus de développement
- création, réouverture et réhabilitation des pistes reliant certains Fokontany entre eux et au chef-lieu de la commune
- mise en place des 21 buses et 2 ponts à l'intérieur de la commune
- mise en place et/ou redynamisation de l'association des usagers des pistes
- campagnes de vaccination des mères et enfants
- construction/réhabilitation des salles de classes
- construction d'un lycée public et sa dotation des infrastructures et matériels connexes ainsi que des personnels enseignants.

FEHINKEVI-PANADIHADIANA

Ny kaominina ambanivohitra Ampahana dia manana tanjaka sy fahafahana maro ho an'ny fivoarany. Eny tokoa, manana otri-karena amin'ny alalan'ny hetra ifotony, faritra maro azo volena sy mety amin'ny voly isan-karazany (voly foto-tsakafo, voly avotra, voly fanondrana sy voly fanodina), faritra be honahona izay azo amboarina ary mety ho an'ny fambolem-bary, hery enti-mamokatra betsaka izay miandry ahetsika fotsiny. Tombontsoany ihany koa ny fifandraisana tsara eo amin'ny kaominina sy ny Fokontany, ny fahafahana miditra mivantana amin'ny ranomasina sy ny farihy, ny fahatanoran'ny mponina ao aminy, ny fisian'ireo mpisehatra samihafa mety ho mpiara-miombon'antoka amin'ny kaominina, ny fisian'ny harena voajanahary samihafa amin'ny fahafaha-manao samihafa (ranomasina, farihy, ala, tany azo volena) ary fidirana mivantana avy ao an-drenivohitry ny kaominina mankany amin'ny lalam-pirenena RN5A.

Na dia eo aza ireo tombontsoa tsy tambo isaina ireo dia misedra tsy fahatomombanana maro ihany koa ny kaominina dia ny tsy fahampian'ny enti-manana ho an'ny sampandraharaha teknika itsinjaram-pahefana mba hahafahany bebe kokoa manatanteraka ireo andraikitra napetraka taminy sy hanomezany tantsoroka ny kaominina, ny taha ambany eo amin'ny fampiasam-bolan'ny kaominina, ny tsy fidiran'ny sokajin'olona rehetra amin'ny ezaka fampandrosoana ny kaominina, ny fitomboan'ny tsy fananan'asa indrindra indrindra eo amin'ny tanora tsy mianatra sy ny vehivavy, ny tsy fisian'ny asa maharitra sy mamokatra, ny taham-pamokarana sy ny vokatra tsy ampy, ny fitokana-monin'ireo faritra tena mamokatra ary ny taha ambany sy ny kalitao tsy manaraka ny fenitra tadiavina hita amin'ireo foto-drafitrasa enti-mamokatra eny ambanivohitra.

Ho fanatsarana ny fari-piainan'ny mponina ao aminy, ny kaominina ambanivohitra Ampahana dia namaritra sori-dalan-kizorana efatra izay hitondrana ny fandaharan'asa fampandrosoana ao aminy :

- (i) fanetsiketsehana ny loharanom-bola,
- (ii) fanatsarana ny famokarana sakafo sy vokatra hafa na ny ho amin'ny fanjarian-tsakafo na ny ho amin'ny fampitomboana ny fidiram-bola,
- (iii) fametrahana rafi-pitantanana mandray andraikitra, madio ary mangarahara, ary
- (iv) fanamafisana sy fanitarana ireo fotodrafitrasa fototra mamaly ny tena filan'ny mponina.

Napetraka ihany koa ireo tanjona mifanaraka amin'ireo tondrozotra ireo. Anisan'izany, ohatra, ny fanamafisana ny fahafahany mampidi-bola, fametrahana ireo fepetra ahafahan'ny mponina manatsara ny famokarana sy ny loharanon-karenany, fampiroborobo ny fandriam-pahalemana ao anatin'ny fari-piadian'ny kaominina, fametrahana eo anivon'ny rafi-pitantanana ny kaominina ny

fitantanan-draharaha tompon'andraikitra, madio ary mangarahara, fametrahana ny rafitra na ny lamina tantsoroka ho an'ireo vondron'olona marefo, fametrahana ny fomba fandraisan'ny mponina anjara mahomby eo amin'ny fampandrosoana ny kaominina sy hanamafisana ireo fotodrafitrasa mamaly ny filan'ny mponina andavanandro.

Farany, mba hamadihana ny drafitra fampandrosoana ho tetikasa mivaingana, lahasa maro no nofaritana izay ahitana soritr'asa vavanty manaraka ireto :

- fanatsarana ny vola miditra amin'ny hetra sy ny tataon-ketra ;
- fampitomboana ny habetsaky ny fampiasam-bola ;
- fanajariana ny fotodrafitrasa fifehezana ny rano amin'ny sehatra fambolena ;
- fanamafisana ny fahaiza-mitantan'ny mpampiasa ny fotodrafitrasa momba ny fambolena sy fiompiana ;
- fanomezana ny mpamboly ny masom-boly voafantina miaraka amin'ny fitaovana ara-pambolena ;
- fananganana foibe fampitomboana masomboly nohatsaraina ;
- fampitomboana ny karazana vary ahazoam-bokatra ao anatin'ny fotoana fohy mba ahafahana mamboly indroa isan-taona ;
- fanatanterahana ny programa fampiroboroboana ny sekoly eny an-kianja na sehatra fampisehoana ;
- fampandrosoana ny indostrian'ny jono ;
- fampitomboana sy fampivelarana ny sehatra azo trandrahina ary koa ny loharanon-tsakafo sy ny fidiram-bola hafa ;
- fiarovana ny olona sy ny fananany ;
- fametrahana, fampandehanana ary fampaharetana ny rafitra fitantanana madio, mangarahara, mahomby ary mampandray anjara ny tsirairay ;
- fametrahana ny rafitry ny tetibola iaraha-manao ;
- fampidirana, fanohanana ary fihiana ireo vondron'olona sahirana sy marefo eo amin'ny ezaka fampandrosoana ;
- famoronana, fanokafana ary fanarenana ny lalana mampitohy ny Fokontany sasany sy ny renivohitry ny kaominina ;
- fametrahana tatatra 21 sy tetezana 2 ao anatin'ny kaominina ;
- fananganana sy/na famelomana indray ny fikambanan'ny mpampiasa lalana ;
- fanentanana fanaovana vaksiny ho an'ny reny sy ny zaza ;
- fanorenana, fanajariana sy fanarenana ny efitrano fianarana ;
- fanorenana sekoly ambaratonga fahatelo (lisea) ho an'ny fanjakana sy ny fanomezana fotodrafitrasa sy fitaovana mifandraika amin'izany ary koa ny mpampianatra ;



1. INTRODUCTION

1.1. Contexte de l'élaboration du PDLII

Chaque commune, en tant que Collectivité Territoriale Décentralisée doit disposer de programme d'investissement public triennal ou quinquennal pour son développement.

Pour intégrer les nouvelles tendances de la politique gouvernementale et les cadres législatifs du moment d'une manière la plus complète possible et donner une plus grande cohérence des interventions de l'ensemble des acteurs du développement local chaque CTD doit disposer d'un plan de développement. Entre autres, dans un souci d'un meilleur positionnement et du renforcement des rôles à jouer par les communes dans la promotion de développement, il est indispensable de tenir compte de ces orientations de la politique gouvernementale et du cadre législatif dans l'élaboration d'un plan de développement local.

Ainsi :

- les communes sont incitées à disposer d'un système de planification concertée qui permet d'assurer une intégration, une cohérence et une complémentarité entre les programmes d'investissement de l'Etat et les CTD et entre chaque CTD de niveaux différents. A ce titre, chaque CTD doit disposer d'un programme pluriannuel d'investissements publics (Loi organique n°2014 – 018 du 12 septembre 2014 régissant les compétences des collectivités).
- les communes en tant que CTD dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière, constituent le cadre institutionnel de la participation effective des citoyens à la gestion des affaires publiques, garantissent l'expression de leurs diversités et de leurs spécificités et

concourent au développement économique, social, culturel et environnemental de leur ressort territorial (Articles 139 et 149 de la constitution de la 4ème République)

- il est nécessaire, d'établir un budget sur la base du plan de développement de la collectivité, suivant le principe du budget de programme (Décret n°2015 – 959 du 16 juin 2015 relatif à la gestion budgétaire et financière des Collectivités territoriales décentralisées)
- il est exigé d'asseoir un développement inclusif et durable fondé sur une croissance inclusive pour combattre la pauvreté (défi à relever n°15 de La Politique Générale de l'Etat)
- il s'avère vital de développer le renforcement de la gouvernance au service du développement local (un des programmes du Plan National de Développement)

Par ailleurs, pour apporter des changements voulus dans le cadre de vie des populations, l'obligation pour un développement local et la mise en œuvre des actions qui tiennent compte des réalités, des problématiques, des priorités et de cadre local dans un contexte d'une maîtrise d'ouvrage locale et en cohérence avec les capacités techniques, financières, organisationnelles et des dynamiques locales s'imposent.

C'est dans cette optique de promotion du développement local et de la mise en place d'une gouvernance participative que la commune urbaine d'Ampahana a développé le présent Plan de Développement local Intégré et Inclusif.

1.2. Démarche méthodologique

L'approche méthodologique pour réaliser ce plan comporte les étapes ci-dessous :

- 1 étape de préparation, structuration et démarrage ;
- 2 étape de diagnostic participatif ;
- 3 étape de planification ;
- 4 étape de validation ;
- 5 étape de mise en œuvre et de suivi-évaluation

Etape de préparation, structuration et démarrage

La préparation de la mission consiste d'abord à obtenir les cadrages et recommandations, puis l'adhésion de la commune à l'élaboration de son propre plan de développement, suivie de la revue documentaire laquelle a été complétée par la collecte et traitement des données et informations existantes, ensuite, l'inventaire des acteurs de développement et différents groupes dans la commune en vue de l'élaboration de la liste des participants à l'atelier de diagnostic et enfin, la préparation logistique de l'atelier.

La structuration est menée en parallèle à la préparation de l'atelier de diagnostic. Il s'agit de la mise en place et/ou redynamisation de la Structure Locale de Concertation ou SLC.

Etape de diagnostic participatif

Le diagnostic s'avère nécessaire pour (i) mieux connaître la réalité afin d'assurer l'efficacité des actions à entreprendre, (ii) identifier les problématiques, les axes d'orientation pour le progrès futur, (iii) impliquer le plus d'acteurs locaux et créer une dynamique locale autour d'enjeux locaux communs, (iv) se construire une identité collective et apprendre à travailler en commun entre les différents acteurs et (v) faciliter l'émergence de nouveaux projets et actions.

Le diagnostic se réalise en atelier réunissant tous les membres de la SLC. La participation de chaque groupe a été sollicitée de façon à réaliser un diagnostic aussi complet et objectif possible.

Etape de planification

Les objectifs spécifiques de la phase de planification consistent à formuler une vision claire et partagée, à définir les axes d'orientation stratégiques, à élaborer un plan pluriannuel de développement (03 ans) et à établir un plan d'actions cohérentes.

Etape de validation et adoption du plan

Les résultats des travaux en commissions thématiques ont été restitués en assemblée générale des participants, discutés, amendés et validés.

La validation a marqué l'engagement des acteurs de développement de la commune à mettre en œuvre le plan. Une fois validé par les participants en atelier, le plan a été ensuite adopté par le Conseil municipal afin que l'exécutif puisse le mettre en œuvre par la prise en compte de ses contenus dans les budgets primitifs de chaque exercice concerné

Etape de mise en œuvre du plan

La mise en œuvre du plan et du Programme de Travail et de Budget Annuel (PTBA) devra être assurée par l'adoption d'un certain nombre d'outils de suivi-évaluation à savoir : le tableau de bord (TDB), le plan de passation des marchés (PPM), le plan de suivi et évaluation des réalisations annuelles (PS&E).





2. ETAT DES LIEUX ET POTENTIALITES DE LA COMMUNE

2.1. Historique :

2.1.1. Origine du nom du village

Trois versions sont à l'origine de l'appellation Ampahana.

La première version explique que jadis, les premiers villageois de cette zone s'installaient sur la haute colline appelée « Ankihonjanahary » d'une altitude à peu près 100 mètres. Alors, pour y remonter ou descendre, il fallait bien se tenir des lianes (vahy) ou s'agripper à des pieds d'arbres parce que c'est tellement accidenté ou à pic. Autrement dit, il fallait utiliser un pilier ou un appui (Fahana). Ampahana, traduit donc littéralement le lieu où l'on a besoin de cet appui pour passer. Et c'est devenu le nom définitif du village entier.

La deuxième version raconte que les chefs des clans ou villageois à cette époque célébraient chaque année le «Fahan-daoko», le fait de nourrir les poissons, considérés sacrés, du lac près de la colline, spécialement avec des poudres des noyaux de raphia. Une fois de plus, Ampahana, désigne l'endroit où se tient la célébration de cet événement, puis l'appellation englobait toute l'étendue du village.

La troisième version venait de l'histoire du village «vaky fahana» et se transformait peu à peu à «vaky ampahana». En effet, à certains moments, l'embouchure du lac se trouvait obturée ce qui permettait à l'eau de stagner et aux poissons de proliférer. Cette situation entraînait la montée du niveau d'eau jusqu'à ce qu'une brèche se produise. A ce moment, des multitudes de poissons de tout genre et de toutes espèces s'échouaient sur les berges. Cette aubaine attardait les voyageurs et ainsi que les villageois et leur faisait oublier momentanément leur vacation quotidienne. On croyait que le Dieu a «nourri» (namahana) son peuple.

2.1.2. La formation du village

Vers le XVIIIème siècle, se protégeant contre les envahisseurs, les premiers villageois de cette zone s'installaient sur la haute colline appelée «ankihonjanahary».

Avant la Deuxième Guerre Mondiale, entre 1920-1940, quand la route reliant Antalaha-Sambava a été ouverte, le banditisme s'atténuait. Les villageois commençaient à descendre et s'installaient près de l'embouchure. Ils l'appelaient «Marofotra» à

quelques centaines de mètres à l'Est de la route Antalaha-Sambava. Lors d'une première visite officielle programmée par le chef de Région de Diégo-Suarez à cette époque, le chef de Canton a ordonné au fokonolona de Marofototra d'attendre ce haut personnage colonial au bord de la route.

Seulement, par coïncidence, ce dernier arrivait avec un retard très considérable. Las d'attendre du matin au soir, les villageois s'impatientaient et quittaient le lieu. A peine, la population s'est dispersée, le visiteur arrivait et ne rencontrait personne. Alors furieux et enragé par cette situation, il obligeait le Chef de Canton de transférer le village Marofototra au bord de la route. Et c'est l'emplacement définitif du village.

2.1.3. Répartition spatiale de la population

En général, la plupart des habitants ont leurs maisons d'habitation sur le chef-lieu de fokontany et hameaux périphériques. Quelques-uns seulement pour une période bien déterminée, habitent le «lasy» où les abris sont construits en matériaux du pays et situés dans les lieux de plantation ou au bord de la rizière pour éviter le va et vient du lieu de résidence et le champ ainsi que pour faciliter le gardiennage des produits vis-à-vis des malfaiteurs et des cambrioleurs.

2.2. Situation géographique et délimitation administrative

2.2.1. Caractéristiques géographiques

2.2.1.1. Le climat

Le climat d'Ampahana est de type tropical chaud et humide. Mais la commune n'échappe pas aux impacts du problème de réchauffement climatique qui perturbe les périodes et la durée des saisons qu'elle a connues auparavant. Ce qui résulte d'un déplacement des calendriers culturels et amenuisent les ressources naturelles.

2.2.1.2. Le relief

La commune d'Ampahana se trouve en grande partie sur la bande littorale Est de l'île qui est caractérisée par un niveau d'altitude de 0 à 50 m.

En effet, la deuxième partie, ce n'est qu'au-delà de 3 à 6 km à l'intérieur, dans le sens de l'Est à l'Ouest qu'on rencontre une zone avec une altitude moyenne de 100 à 400 m.

La 3ème est caractérisée par des zones montagneuses avec un niveau d'altitude de 500 à 800 m et accidentées avec quelques bas - fonds transformées en rizières.

2.2.1.3. Les différents types de sol et son utilisation

Dans la commune, on trouve les types de sols :

- sablo – limoneux et limono – sableux qui sont propices pour la culture du cocotiers, de quinine ou eucalyptus, des manguiers, litchis et ananas
- hydromorphe : très favorable pour la riziculture
- ferrugineux : adéquat pour les ananas, la vanille, le café, le girofle, le manioc, le bananier, le riz et le poivre
- limoneux : propice pour le bananier, le caféier, le riz pluvial, le maïs, l'ananas et la patate douce.

En général, les terres fertiles sont utilisées pour les cultures vivrières (bananes, manioc, ignames, patates douces, graines, légumineuses à graines ...) et les produits de rentes ou de spéculations (vanille, girofle, poivre, ...). On y trouve aussi des savanes herbeuses (savoka) qui sont souvent utilisées en riziculture sur tanety.

Bon nombre d'agriculteurs essaient de pratiquer le système de culture itinérant. Seulement la riziculture irriguée dépend de la maîtrise d'eau et de l'existence de pluie. Mais comme le riz constitue l'aliment de base de la population, la riziculture occupe une place prépondérante dans la culture des villageois de la commune.

Des marais et des bas-fonds aménageables existent également, seulement quelques fois très profonds et difficiles à exploiter dû à l'absence d'aménagement hydro-agricole.



2.2.2. Délimitation administrative

Commune rurale de 2ème catégorie, Ampahana appartient dans le District d'Antalaha, de la région SAVA. Elle est délimitée :

- au Nord par la commune rurale d'Ambinanifaho
- au Sud par la commune urbaine d'Antalaha
- à l'Est par l'Océan Indien
- et à l'Ouest par la commune rurale de Sarahandrano

La commune est composée de 12 Fokontany dont :

- | | | | |
|------------------------|---------------|--------------------|-------------------------|
| 1. Ambodimanga Farimay | 4. Andrapengy | 7. Ambodimangamaro | 10. Androhavitrafarimay |
| 2. Ampahana | 5. Antapolo | 8. Ampobe | 11. Antseranambidy |
| 3. Andamasina | 6. Bekona | 9. Andranotsara | 12. Maromokotra |

2.3. Données démographiques

Pour une superficie de 520 km², la commune rurale d'Ampahana abrite 23 564 habitants soit une densité de 45,3 habitants / km². 84,42% de cette population sont des Betsimisaraka, suivi de Tsimihety (3,01%), d'Antakarana (0,93%), de Merina (0,18%) et d'autres ethnies (11,46%).

En 2018, parmi les 23 564 habitants de la commune, 10 161 sont composés d'hommes (43,12%) contre 13 403 femmes (56,88%). La population est constituée de 6 201 ménages, ce qui donne une taille moyenne de 3,8 personnes par ménage. Quant à l'effectif des ménages par sexe du chef de ménage, 4 434 d'entre eux sont dirigés par les hommes (71,51%) et les restes (1 766) par les femmes (28,49%). Par rapport à l'effectif de la population du District d'Antalaha, la commune rurale d'Ampahana occupe une proportion de 7,81%. Soit 23564 sur 301 648.

Le tableau suivant renseigne sur la structure et l'effectif par groupe d'âge de la commune rurale d'Ampahana.

Tableau 1: Structure et effectif de la population par groupe d'âge et par sexe
(Source : Monographie de la commune rurale Ampahana)

N°	GROUPE D'AGE FOKONTANY	0 à 5 ans		6 à 17 ans		18 à 59 ans		60 et +		TOTAL
		M	F	M	F	M	F	M	F	
1	Ampahana	142	226	734	820	437	566	236	454	3615
2	Maromokotra	136	289	307	386	385	685	74	82	2344
3	Ambodimangamaro	55	75	87	101	205	230	40	48	841
4	Androhavitra	43	53	123	140	132	143	12	13	659
5	Andamasina	630	810	588	800	640	920	370	497	5255
6	Andrapengy	94	103	171	174	253	276	25	41	1137
7	Bekona	241	261	423	442	555	512	56	70	2560
8	Ampobe	180	230	340	470	750	890	200	250	3310
9	Ambodimanga Farimay	45	50	127	145	152	163	17	19	718
10	Andranotsara	82	98	103	142	150	168	30	42	815
11	Antapolo	49	83	78	121	94	98	49	52	624
12	Antseranambidy	90	155	217	314	182	617	32	79	1686
	TOTAL	1787	2433	3298	4055	3935	5268	1141	1647	23564

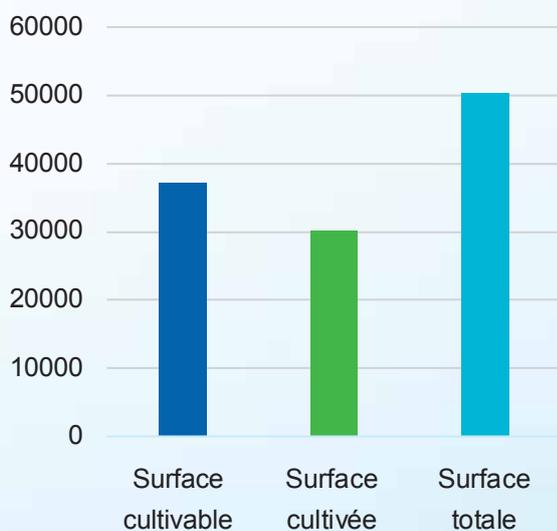
2.4. Occupation de sol

Pour une superficie totale d'environ de 50 300 ha, 37 300 ha sont constituées de surfaces cultivables (74,16%) et 30 240 ha de surfaces cultivées (60,12%). Le rapport surface cultivée sur surface cultivable donne une proportion de l'ordre de 81,07%. Le tableau suivant résume ces données.

TYPES D'OCCUPATION	SUPERFICIE (ha)
Surface totale	50 300
Surface cultivable	37 300
Surface cultivée	30 240
% Surface cultivée / surface cultivable	81,07%
% Surface cultivée/Surface totale	60,12%
% surface cultivable/surface totale	74,16%

Source : Commune rurale d'Ampahana /Données monographiques

Figure 1 : Répartition d'occupation de sol



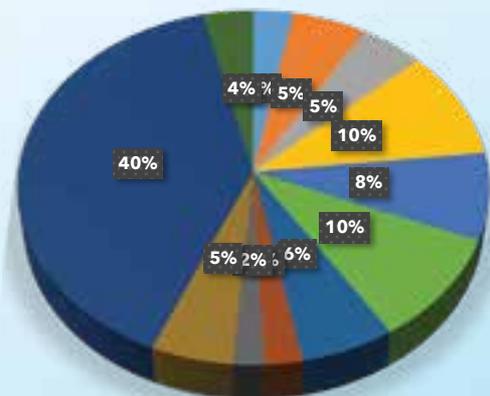
2.4.1. Répartition du terroir entre les Fokontany

Les tableaux suivants montrent comment le territoire communal se répartit d'une part entre les Fokontany qui composent la commune et d'autre part suivant son exploitation.

Tableau 2 : Répartition du terroir entre les Fokontany (Source : Commune rurale d'Ampahana / Données monographiques)

FOKON - TANY	Superficie totale (ha)	% occupée par Fokontany
Ambodiman - gafarimay	1 500	2,98%
Ambodi - mangamaro	2 800	5,57%
Ampahana	2 400	4,77%
Ampobe	5 000	9,94%
Andamasina	4 000	7,95%
Andranotsara	4 900	9,74%
Andrapengy	3 000	5,96%
Androhavitra - farimay	1 200	2,39%
Antapolo	1 000	1,99%
Antseranam - bidy	2 600	5,17%
Bekona	20 000	39,76%
Maromokotra	1 900	3,78%
Total	50 300	100,00%

Figure 2 : Répartition du terroir entre les Fokontany



- AMBODIMANGAFARIMAY
- AMBODIMANGAMARO
- ANDROHAVITRAFARIMAY
- ANTAPOLO
- ANTSERANAMBIDY
- BEKONA
- MAROMOKOTRA
- AMPAHANA
- AMPOBE
- ANDAMASINA
- ANDRANOTSARA
- ANDRAPENGY

2.4.2. Superficie cultivée et cultivable

Tableau 3 : Répartition des surfaces cultivées et cultivables par Fokontany
(Source : Commune rurale d'Ampahana /Données monographiques)

FOKONTANY	Superficie totale	Superficie cultivable	Superficie cultivée	% cultivée sur cultivable
Ambodimangafarimay	1 500	700	600	86%
Ambodimangamaro	2 800	900	700	78%
Ampahana	2 400	1 900	1 000	53%
Ampobe	5 000	3 000	1 900	63%
Andamasina	4 000	3 000	1 550	52%
Andranotsara	4 900	2 800	1 600	57%
Andrapengy	3 000	2 000	1 800	90%
Androhavitrafarimay	1 200	1 100	1 050	95%
Antapolo	1 000	600	540	90%
Antseranambidy	2 600	1 600	1 200	75%
Bekona	20 000	18 000	17 000	94%
Maromokotra	1 900	1 700	1 300	76%
TOTAL	50 300	37 300	30 240	81%

2.5. Administration communale

2.5.1. Analyse du budget

Dans cette rubrique, il est exposé dans ce tableau à quel niveau le budget de la commune est exécuté en termes de recettes et aussi en termes de dépenses.

Tableau 4 : Taux d'exécution du Budget

	Taux d'exécution				
	2018	2019	2020	2021	Moyenne
RECETTES					
INVESTISSEMENT	0%	0,00%	10,93%	0,00%	2,73%
FONCTIONNEMENT	54%	36,98%	30,43%	65,08%	46,74%
	54%	36,98%	41,36%	65,08%	49,47%
DEPENSES					
INVESTISSEMENT	23,44%	0,00%	17,12%	4,08%	11,16%
FONCTIONNEMENT	48,21%	49,22%	50,10%	74,92%	55,61%
	71,65%	49,22%	67,22%	79,00%	66,77%

Le taux d'exécution moyenne des 4 années de l'analyse affiche :

- 49,47% en matière de recettes dont 46,74% fonctionnement et 2,73% investissement et
- 66,77 % en dépenses dont 55,6% fonctionnement et 11,16% investissement

2.5.1.1. Les dépenses de la commune

La part des investissements réalisés par rapport aux ressources propres internes est donnée par le rapport entre le montant des investissements et les ressources propres internes multiplié par 100.

Pour les 4 dernières années - 2018-2021 , la moyenne se présente comme suit:

- Ressources propres internes (A) : Ar 17 261 049
- Montant des investissements (B) : Ar 5 346 373.

D'où la part des investissements =
 $B / A \times 100 = 31\%$

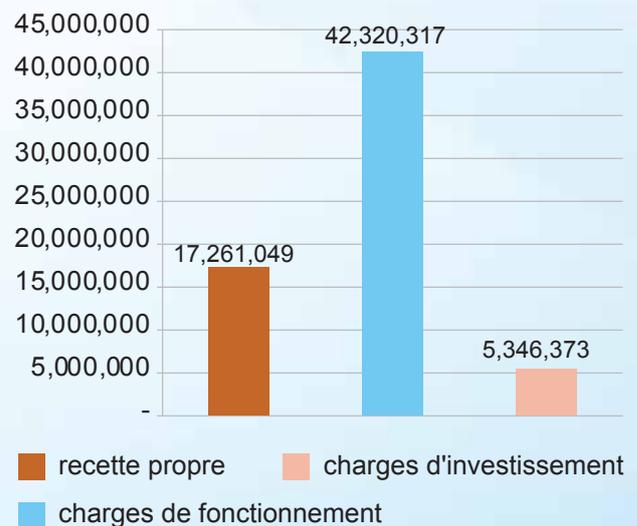
Voyant ce chiffre, il semble que la commune se trouve dans une bonne position en matière d'investissement. Pourtant, comme le montre les tableaux et le graphique suivants, force est de constater que les recettes propres de la commune ne recouvrent mêmes pas ses charges salariales. Elles sont donc loin d'assurer ses dépenses de fonctionnement.

Tableau 5 : Les recettes et les charges de la commune

Rubriques	Moyenne des 4 années
Recettes totales	53 811 391
Recettes propres	17 261 049
Charges de fonctionnement	42 320 317
Dont charges salariales	38 360 027
Dont Autres charges	3 960 290
Charges d'investissement	5 346 373



Figure 3 : Recettes propres, charges de fonctionnement et charges d'investissement



Comparé aux dépenses totales, cet investissement ne représente que 11% (Cf. tableau 6)

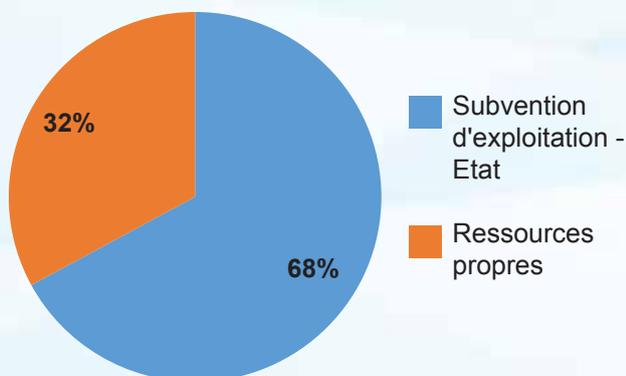
Tableau 6 : Répartition des dépenses suivant les types de charges

Rubriques	2018	2019	2020	2021	Moyenne 04 années
Charges salariales	30 588 066	24 383 572	40 415 190	58 053 280	38 360 027
%	57%	94%	97%	84%	80%
Autres charges	5 664 300	1 663 700	1 378 500	7 134 658	3 960 290
%	11%	6%	3%	10%	8%
Investissement	17 621 300	-	-	3 764 190	5 346 373
%	33%	0%	0%	5%	11%
TOTAL DES DEPENSES	53 873 666	26 047 272	41 793 690	68 952 128	47 666 689

2.5.1.2. Les ressources

La part des ressources propres dans la recette totale de la commune se présente comme suit :

Figure 4 : Part des ressources propres dans la recette totale de la commune



Plus de la moitié (68%) des recettes de la commune proviennent de ses ressources propres. Les restes (32%) découlent des subventions de l'Etat.

Les recettes de la commune affichent un excédent par rapport à ses dépenses.

Voici les excédents de ces recettes durant les 4 années de 2018 à 2021 :

- 2018 : Ar 1 222 256,37
- 2019 : Ar 1 219 851,47
- 2020 : Ar 345 354,39
- 2021 : Ar 737 946,00

Pour être financièrement autonome, la commune rurale d'Ampahana, doit annuellement encaisser de ses ressources propres d'un montant d'environ de 140 000 000 d'Ariary.

Les grands risques encourus par la commune en cas d'insuffisance répétée des recettes semblent son incapacité à couvrir ses dépenses de fonctionnement, qui peut engendrer des arriérés de paiement des charges salariales et son inaptitude à fournir des services socio-économiques de base à sa population. Les actions à mener pour réduire ces risques se focalisent sur la valorisation et mobilisation de ses ressources locales qui sont les véritables piliers de son développement.

La taxe de résidence pour le développement instituée en vue du financement des actions de développement au niveau des Fokontany constitue l'une des potentialités que la commune n'a pas encore osé mobiliser.

2.5.2. Les potentialités offertes par la fiscalité locale

Quant aux potentialités de la fiscalité locale faiblement exploitées, elles sont nombreuses, mais comme leur exploitation demeure à un niveau très faible, leur part dans la recette propre de la commune est minime. Le tableau suivant montre les différentes ressources et leur contribution dans la constitution des recettes de la commune.

Tableau 7 : Les potentialités faiblement exploitées (Source : Commune rurale Ampahana)

N°	LIBELLE	2018	2019	2020	2021	Moyenne
1	Autres taxes locales sur les services	0,00%	0,00%	3,26%	0,00%	0,82%
2	Taxe d'abattage	0,50%	1,39%	0,09%	0,14%	0,53%
3	Autres impôts sur les biens et services	0,00%	0,00%	1,69%	0,00%	0,42%
4	Impôt de licence de vente des produits alcooliques - ILVPA	0,00%	0,00%	1,64%	0,00%	0,41%
5	Autres impôts annuels sur les autres patrimoines	0,00%	0,00%	1,41%	0,00%	0,35%
6	Autres redevance locales	0,00%	1,27%	0,00%	0,00%	0,32%
7	Taxe sur les bicyclettes ou vélomoteur	1,04%	0,00%	0,00%	0,02%	0,27%
8	Droits des fourrières	0,00%	0,00%	0,00%	0,80%	0,20%
9	Autres droits locaux sur les actes et mutations	0,00%	0,34%	0,00%	0,45%	0,20%
10	Droit de légalisation de signature	0,77%	0,00%	0,00%	0,00%	0,19%
11	Prélèvement et ristourne sur les produits	0,74%	0,00%	0,00%	0,00%	0,19%
12	Autres taxes locales sur les activités	0,00%	0,00%	0,20%	0,00%	0,05%
13	Redevance sur les cérémonies coutumières	0,14%	0,00%	0,00%	0,00%	0,04%
14	Taxes sur la publicité : panneaux, affichages	0,00%	0,00%	0,14%	0,00%	0,04%
15	Aiguille taxes particulières sur les biens	0,00%	0,00%	0,13%	0,00%	0,03%
	TOTAL					4,04 %

**Tableau 8 : Liste des ressources déjà mieux exploitées par la commune
(Source : Commune rurale Ampahana)**

N°	LIBELLE	2018	2019	2020	2021	MOYENNE
1	Produits des ristournes	0,00%	25,49%	25,60%	24,14%	18,81%
2	Impôt Synthétiques - IS	3,85%	4,56%	4,41%	47,38%	15,05%
3	Taxes diverses	0,00%	36,74%	0,00%	22,13%	14,72%
4	Droit de place sur le marché	49,24%	0,00%	0,00%	0,00%	12,31%
5	Redevance sur autorisations administratives	15,51%	16,64%	7,28%	3,60%	10,75%
6	Impôt foncier sur les Terrains - IFT	0,23%	0,37%	25,29%	0,08%	6,49%
7	Autres (expédition des actes administratifs et état civil)	22,14%	0,00%	0,00%	0,00%	5,53%
8	Taxes sur les fêtes, spectacles ou manifestations diverses	5,46%	12,91%	1,13%	1,27%	5,19%
9	Autres impôts sur les revenus	0,00%	0,00%	11,26%	0,00%	2,82%
10	Impôt foncier sur les propriétés bâties - IFPB	0,38%	0,29%	9,80%	0,00%	2,62%
11	Taxes additionnelles aux droits d'enregistrement	0,00%	0,00%	6,69%	0,00%	1,67%
Part dans les ressources propres						95,96%

Pour pouvoir mobiliser toutes ses ressources, la commune doit impliquer et mobiliser toutes les catégories de sa population ainsi que d'autres partenaires susceptibles de l'appuyer dans cette action.

Vu les difficultés d'accès à certaines zones du territoire communal, il faut bien à la commune des moyens de transport : moto, hors-bord pour mobiliser et impliquer toute sa population. Il lui faut également du renforcement institutionnel et organisationnel en son sein.

2.6. Ressources naturelles

2.6.1. Forêt et feu de brousse

La commune rurale d'Ampahana connaît des potentialités forestières. Mais cette potentialité subit une menace en permanence due à une exploitation forestière incontrôlée. En effet, bon nombre d'exploitants des bois (charbon, carré, planche, bois rond) proviennent de la commune rurale d'Ampahana. Ce qui prouve l'existence de ressources forestières potentielles dans la commune, mais cela indique aussi le rythme avec lequel s'accélère la déforestation.

2.6.2. Centres pépinières / terrain de reboisement

La commune a choisi le Fokontany d'Andranotsara comme site de reboisement. En plus, la commune possède trois (3) centres de pépinières (Ampahana, Andranotsara, Andrapengy) en partenariat avec l'ONG Graine de vie.

2.7. Données économiques

2.7.1. Agriculture

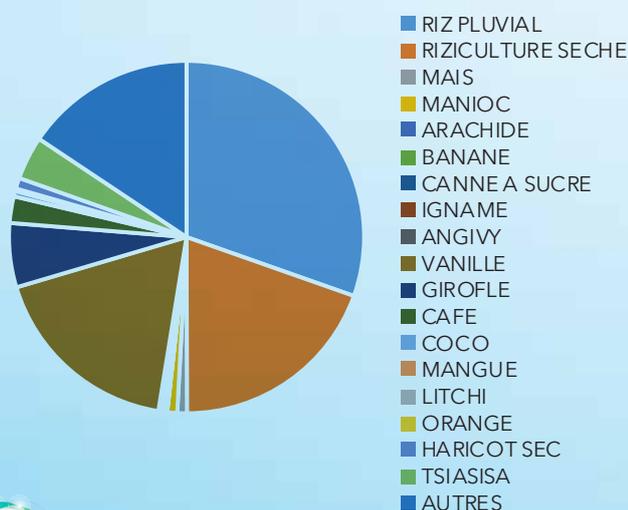
2.7.1.1. Production annuelle

Tableau 9 : Production agricole
(Source : Commune rurale d'Ampahana / Données monographiques)

Spéculation	Surface cultivée	Production	Rendement
Riz pluvial	9 200	13 800	1,50
Riziculture sèche	5 910	7 092	1,20
Maïs	263	447	1,7
Manioc	273	3 276	12
Arachide	5	10	2
Banane	69	1 104	16,00
Canne à sucre	79	1 975	25,00
Igname	85	1 275	15
Angivy	4	3	0,75
Vanille	5400	3 240	0,6
Girofle	1781	712	0,4
Café	736	589	0,8
Coco	153	107	0,7
Mangue	30	450	15
Litchi	25	130	5,2
Orange	12	10	0,8
Haricot sec	300	240	0,8
Tsiasisa	1200	720	0,6
Autres	4 715	26 168	5,55
TOTAL	30 240	61 348	

La commune rurale d'Ampahana possède 7 infrastructures de retenues d'eau (barrage) dont 3 seulement restent fonctionnelles actuellement.

Figure 5 : Occupation des sols par type de culture



Il ressort de ce tableau que la riziculture prédomine dans les activités agricoles de la commune (15 110ha). Viennent ensuite les produits de rente, notamment la vanille qui occupe une superficie de 5400 ha suivie du girofle (1781ha) et des tsiasisa (1200).

Mode de culture	Localité (Périmètre)	Fokontany
Irriguée	Ratsianarana	Maromokotra
	Ambahavaha + Bearamy	Maromokotra
	Andamasina	Andamasina
	Amboronolabe	Ampobe
	Marofaniry et Masondrano	Ampobe
	Antapolo	Antapolo
	Andratambe	Ampahana
	Riz pluvial	CR Ampahana

(Sources : Circonscription de l'agriculture et de l'élevage Antalaha)

2.7.1.2. Principaux parasites :

Les principaux parasites à qui les cultures font souvent face dans la commune sont les poux de riz, les champignons, la fusariose et les insectes terricoles.

2.7.1.3. Type des animaux et des matériels agricoles

Le type de matériel utilisé dans l'agriculture regroupe les bœufs, la pelle, la bêche, la pioche, la charrue, la sarcluse, la herse et la charrette.

2.7.1.4. Principaux problèmes de l'agriculture

Parmi les principaux problèmes de l'agriculture figurent l'insuffisance d'infrastructures hydroagricoles, la non utilisation d'intrants appropriés, l'utilisation des matériels agricoles archaïques et la réticence des paysans par rapport à la technique agricole rentable. La commune ne possède qu'un seul grenier communautaire sis à Andrapengy.

Quant au rendement, le niveau demeure assez faible pour pouvoir assurer la production nécessaire à l'autosuffisance alimentaire de la commune. Ce constat s'observe également pour les produits de rentes. Donc l'état actuel de l'agriculture dans la commune montre que le secteur se heurte à différents types de contraintes.

2.7.2. Élevage

2.7.2.1. Effectif du cheptel :

L'élevage dans la commune demeure à l'état de subsistance et s'effectue de manière traditionnelle.

Aussi, on n'y trouve que quelques 819 têtes de zébus, une dizaine de caprins, 250 porcins et 21 000 volailles.

2.7.2.2. Les principales maladies

Les principales maladies par chaque type d'élevage concernent :

- pour l'aviculture : la peste aviaire, le choléra aviaire, la variole aviaire
- pour les bovidés : la Fasciolose, le charbon symptomatique, la dermatose nodulaire, la dermatophilose, la diarrhée
- pour le porc : les maladies parasitaires internes et externes, la peste porcine africaine (découverte récemment dans le terroir)

2.7.3. Pêche

Les espèces halieutiques de la commune regroupent camarons, crevettes, langoustes, crabes, poissons, etc... Deux-cent onze (211) pêcheurs exercent ce métier dans la commune. Leur production annuelle s'estime aux alentours de 295,400 tonnes. La technique de pêche pratiquée reste traditionnelle, regroupant la pêche à pied et celle utilisant des puissances motrices inférieures à 15 chevaux.

On trouve également dans la commune 5 propriétaires de piscicultures. Quant à la rizipisciculture, la pratique reste à initier.

Une seule organisation des pêcheurs regroupant 211 membres s'est constituée dans la commune.

2.7.4. Mines

La commune rurale d'Ampahana dispose des gisements des pierres nécessaires pour la construction d'infrastructures et de terres argileuses exploitables pour la fabrication de briques.

2.7.5. Artisanat

Les principaux produits d'artisanat proviennent de :

- Vannerie et tissage : natte, chapeau, soubique, vanne, pouf
- Coupe et couture : vêtements, draps et autres couvertures
- Menuiserie : chaise, armoire, table, bahuts, lits, etc.
- Charpenterie : maison en matériaux du pays, semi dur et en dur

2.7.6. Transport

Les différents moyens de transport existants dans la commune regroupent le transport terrestre, le transport fluvial et le transport à dos d'hommes.

2.7.7. Tourisme

La commune rurale d'Ampahana possède des endroits à haute potentialité touristique et qui peuvent être valorisés et exploités pour le développement de son territoire et de sa population.

Ces sites comprennent :

- Maromokotra
- la plage Ambatofisaka
- Antseranambidy
- les 2 grottes d'Ampahana
- la plage Andranotsara

2.7.8. Infrastructures physiques

2.7.8.1. Route :

Les principaux réseaux routiers et de pistes à l'intérieur de la commune concernent :

- PK 373 au PK 376 Ampahana – Antseranamandimby = 3km (route Bitumée)
- Antseranamandimby – Andamasina = 6km (route en terre)
- Andamasina – Ambodimanga : 13km (route en terre)
- RNS 5A : PK 357 au PK 369 = 12 km (route en terre)
- Antapolo – Ambodimanga – Farinay = 12km (route en terre)

2.7.8.2. Télécommunications :

Comme plusieurs zones de la région, la commune rurale d'Ampahana a accès aux téléphones. D'ailleurs des pilonnages sont installés dans le territoire de la commune. La commune accède donc aussi bien aux téléphones mobiles que fixes pour les trois opérateurs tels que Orange, Telma et Airtel.



2.8. Données sociales

2.8.1. Education :

2.8.1.1. Couverture du système éducatif dans la commune

Vingt-deux (22) établissements scolaires assurent l'éducation des enfants et des jeunes dans la commune rurale d'Ampahana.

Tous les Fokontany possèdent chacun une EPP sauf Bekona qui en possède deux (EPP Bekona et EPP Tanambao Tsararano).

Deux EPP uniquement dispensent l'éducation préscolaire (EPP Maromokotra et EPP Ampahana) et aucun établissement scolaire privé n'est encore installé dans la commune. La raison peut être attribuée du fait que la commune est à proximité d'Antalaha (20 km).

Deux établissements scolaires de niveau collège sont présents dans la commune dont 1 public et 1 communautaire.

On trouve aussi 6 établissements scolaires communautaires de niveau primaire dans la commune. Ce qui s'explique par l'éloignement et la difficulté d'accès à certaines écoles par rapport au milieu de résidence des élèves. Bien que chaque chef-lieu de Fokontany ait sa propre EPP, cela n'a pas pu servir l'ensemble de la population. D'où l'ouverture des écoles communautaires dont le fonctionnement est totalement à la charge des parents.

Tableau 10 : Répartition des élèves du CAP suivant les sections, année scolaire 2019-2020
(Source : Annuaire statistique/SPR, DREN SAVA 2021)

NOM DE L'ETABLISSEMENT	Crèche et Jardin d'enfants		Petite section		Moyenne section		Grande section ou 12ème		TOTAL
	G	F	G	F	G	F	G	F	
EPP AMPAHANA	0	0	1	4	0	0	16	14	30
EPP MAROMOKOTRA	0	0	3	4	6	10	5	3	31

Liste des Ecoles Primaires publiques dans la commune

1. Ecole Communautaire Tsararivotra
2. EPP Ambodimanga Farimay
3. EPP Ampahana
4. Ecole Communautaire Betaomby
5. Ecole Communautaire Masondrano
6. Ecole Communautaire Tsaratanana
7. EPP Ampobe
8. EPP Andasilava
9. EPP Ambodimanga Mahatsara
10. Ecole Communautaire Avotra Ankoba
11. EPP Andamasina
12. Ecole Communautaire Amboangy
13. EPP Andranotsara
14. EPP Andrapengy
15. EPP Androiavitra
16. EPP Antapolo
17. EPP Antseranambidy
18. Ecole Communautaire Ambohimarina Isahana
19. EPP Bekona
20. EPP Tanambao Tsararano
21. EPP Beamponga
22. EPP Maromokotra

Tableau 11: Répartition des élèves par classe et par sexe suivant les EPP, année scolaire 2019-2020

NOM DE L'ETABLISSEMENT	EFFECTIF PAR CLASSE																		TOTAL
	11ème			10ème			9ème			8ème			7ème						
	G	F		G	F		G	F		G	F		G	F		G	F		
1 Ecole Communautaire Tsararivotra	13	10	11	11	14	14	11	11	9	2	5	5	4	4	84				
2 EPP Ambodimanga Farimay	15	38	14	14	20	20	10	17	5	6	3	4	4	132					
3 EPP Ampahana	49	65	64	64	59	59	26	26	45	57	25	25	25	441					
4 Ecole Communautaire Betaomby	11	8	5	5	7	7	3	5	3	1	2	0	0	45					
5 Ecole Communautaire Masondrano	11	12	10	10	8	8	9	15	2	9	6	10	10	92					
6 Ecole Communautaire Tsaratanana	20	11	11	11	13	13	17	9	8	7	3	1	1	100					
7 EPP Ampobe	37	24	21	21	16	16	16	12	9	13	9	9	9	173					
8 EPP Andasilava	17	15	23	23	21	21	9	17	5	7	4	4	4	123					
9 EPP Ambodimanga Mahatsara	19	18	12	12	20	20	19	14	17	4	5	5	5	140					
10 Ecole Communautaire Avoitra Ankoba	14	13	14	14	14	14	17	12	4	6	2	5	5	101					
11 EPP Andamasina	27	42	28	28	33	33	31	37	20	15	7	10	10	250					
12 Ecole Communautaire Amboangy	14	16	5	5	7	7	6	2	0	0	0	0	0	50					
13 EPP Andranotsara	32	23	23	23	17	17	18	20	12	10	4	13	13	172					
14 EPP Andrapengy	29	31	18	18	7	7	6	19	5	7	10	8	8	140					
15 EPPAndroihavitra	28	21	12	12	7	7	9	7	8	3	4	4	4	107					
16 EPP Antapolo	31	30	19	19	27	27	15	13	8	9	6	3	3	161					
17 EPP Antseranambidy	25	36	19	19	16	16	11	7	5	7	7	9	9	142					
18 Ecole Communautaire Ambohimarina Isahana	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					
19 EPP Bekona	45	49	41	41	52	52	34	27	20	29	17	13	13	327					
20 EPP Tanambao Tsararano	26	26	24	24	18	18	13	8	3	3	3	4	4	128					
21 EPP Beamponga	38	32	22	22	21	21	18	21	12	14	15	14	14	207					
22 EPP Maromokoitra	26	45	38	38	26	26	19	21	25	23	13	5	5	241					
	527	565	434	434	423	423	317	318	238	229	155	150	150	3356					

Tableau 12 : Nombre de sections par classe suivant les EPP, année scolaire 2019-2020
(Source : Annuaire statistique/SPR, DREN SAVA 2021)

	NOM DE L'ETABLISSEMENT	Nombre de section					
		11ème	10ème	9ème	8ème	7ème	TOTAL
1	Ecole Communautaire Tsararivotra	1	1	1	1	1	5
2	EPP Ambodimanga Farimay	1	1	1	1	1	5
3	EPP Ampahana	2	2	1	2	1	8
4	Ecole Communautaire Betaomby	1	1	1	1	1	5
5	Ecole Communautaire Masondrano	1	1	1	1	1	5
6	Ecole Communautaire Tsaratanana	1	1	1	1	1	5
7	EPP Ampobe	1	1	1	1	1	5
8	EPP Andasilava	1	1	1	1	1	5
9	EPP Ambodimanga Mahatsara	1	1	1	1	1	5
10	Ecole Communautaire Avotra Ankoba	1	1	1	1	1	5
11	EPP Andamasina	2	1	2	1	1	7
12	Ecole Communautaire Amboangy	1	1	1	0	0	3
13	EPP Andranotsara	1	1	1	1	1	5
14	EPP Andrapengy	1	1	1	1	1	5
15	EPP Androihavitra	1	1	1	1	1	5
16	EPPAntapolo	1	1	1	1	1	5
17	EPP Antseranambidy	1	1	1	1	1	5
18	Ecole Communautaire Ambohimarina Isahana	0	0	0	0	0	0
19	EPP Bekona	1	2	1	1	1	6
20	EPP Tanambao Tsararano	1	1	1	1	1	5
21	EPP Beamponga	1	1	1	1	1	5
22	EPP Maromokotra	1	1	1	1	1	5
TOTAL		23	23	22	21	20	109

Tableau 13 : Effectif des élèves au niveau CEG, année scolaire 2019- 2020
(Source : Annuaire statistique/SPR, DREN SAVA 2021)

NOM DE L'ETABLISSEMENT	6ème		5ème		4ème		3ème		TOTAL	
	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F
CEG Ampahana	64	59	38	39	45	22	32	27	179	147
CEG Communautaire Bekona	14	11	9	8	4	2	6	2	33	23
TOTAL	78	70	47	47	49	24	38	29	212	170

Tableau 14 : Répartition des sections par classe au niveau collège, année scolaire 2019-2020
(Source : Annuaire statistique/SPR, DREN SAVA 2021)

NOM DE L'ETABLISSEMENT	Nombre total de sections			
	6ème	5ème	4ème	3ème
CEG Ampahana	4	2	2	2
CEG Communautaire Bekona	1	1	1	1

2.8.1.2. Charges financières des parents

Tableau 15: Cotisation des parents au niveau du préscolaire, (en ariary)
(Source : Annuaire statistique/SPR, DREN SAVA 2021)

NOM DE L'ETABLISSEMENT	Cotisation FRAM		
	Nombre de parents	Cotisation par parent	Montant total
EPP AMPAHANA	34	26 000	884 000
EPP MAROMOKOTRA	30	28 000	840 000

Tableau 16 : Cotisation des parents au niveau du primaire (en ariary)
(Source : Annuaire statistique/SPR, DREN SAVA 2021)

NOM DE L'ETABLISSEMENT		Nombre des parents	Montant total
1	Ecole Communautaire Tsararivotra	32	2 200 000,00
2	EPP Ambodimanga Farimay	70	2 100 000
3	EPP Ampahana	200	4 600 000
4	Ecole Communautaire Betaomby	23	920 000
5	Ecole Communautaire Masondrano	40	1 840 000
6	Ecole Communautaire Tsaratanana	47	1 410 000
7	EPP Ampobe	64	1 280 000
8	EPPAndasilava	60	3 000 000
9	EPP Ambodimanga Mahatsara	68	2 380 000
10	Ecole Communautaire Avotra Ankoba	50	1 800 000
11	EPP Andamasina	124	4 660 000
12	Ecole Communautaire Amboangy	21	1 050 000
13	EPP Andranotsara	80	1 840 000
14	EPP Andrapengy	80	2 800 000
15	EPP Androiavitra	48	55 000
16	EPP Antapolo	60	1 342 000
17	EPP Antseranambidy	80	2 840 000
18	Ecole Communautaire Ambohimarina Isahana	0	0
19	EPP Bekona	150	6 028 000
20	EPP Tanambao Tsararano	76	2 280 000
21	EPP Beamponga	100	600 000
22	EPP Maromokotra	136	4 080 000
TOTAL		1609	49 105 000,00
<i>Montant moyen supporté par tête des parents</i>			30 520

Tableau 17 : Cotisation des parents d'élèves au niveau collège (en ariary)
(Source : Annuaire statistique/SPR, DREN SAVA 2021)

NOM DE L'ETABLISSEMENT	Nombre de parents	Montant TOTAL
CEG Ampahana	326	17 930 000
CEG Communautaire Bekona	21	210 000
TOTAL	347	18 140 000

Tableau 18 : Frais généraux payés par élève à la rentrée scolaire (Caisse de soutien, frais d'inscription...), en ariary (Source : Annuaire statistique/SPR, DREN SAVA 2021)

NOM DE L'ETABLISSEMENT	Montant à payer par élève à la rentrée scolaire (Caisse de soutien, frais d'inscription...), en milliers d'ariary							
	PASSANT				REDOUBLANT			
	6ème	5ème	4ème	3ème	6ème	5ème	4ème	3ème
CEG Ampahana	480	315	245	18	90	65	70	100
CEG Communautaire Bekona	60	60	60	60	60	60	60	60

Tableau 19 : Nombre des infrastructures et mobiliers utilisés par le CAP (Source : Annuaire statistique/SPR, DREN SAVA 2021)

NOM DE L'ETABLISSEMENT	Salle	Petites chaises	Petites tables	Petits tables bancs à 2 places	Grandes tables	Armoire ou placard de rangement	Tableau noir et tableau mural	Chaise du maître	Table du maître	Kits classes	Kits pédagogiques
EPP AMPAHANA	1	0	0	16	0	0	1	1	1	0	0
EPP MAROMOKOTRA	1	0	0	2	21	0	1	1	1	0	0

2.8.1.3. Qualité de l'offre éducative par niveau

Tableau 20 : Infrastructures et matériels connexes de CAP (Source : Annuaire statistique/SPR, DREN SAVA 2021)

Infrastructures et matériels pour le cap	Ampahana	Maromokotra
Salle d'activités pour les enfants	1	0
Berceaux / Lits	0	0
Bureau des responsables	0	1
Clôture	0	0
Matelas ou nattes pour la sieste	0	0
Chalet	0	0
Dortoir	1	1
Point d'eau	1	1
Boîte à pharmacie	0	0
Espace / Cour de jeu	1	1
WC / Latrines	1	1
Meuble de rangement	0	0
Coins de jeux	0	0

Infrastructures et matériels pour le cap	Ampahana	Maromokotra
Fosse à ordures	1	1
Oreillers	0	1
Jeux extérieurs (toboggan, balançoire, poutre,...)	0	0
Matériels ludiques didactiques	0	0
Postes audiovisuels (TV, radio, lecteur CD...)	0	0
Coin de lecture	0	0
Rampe (pour les ESH)	0	0
Cantine/réfectoire	0	0
Couverts individuels pour les enfants	0	0
Salles de plain-pied (sans montée ni descente)	1	0
Salles des professeurs	0	0

Tableau 21 : Répartition de salles suivant les EPP
(Source : Annuaire statistique/SPR, DREN SAVA 2021)

N°	NOM DE L'ETABLISSEMENT	Salles de Classe	Dont à double vacation	A double flux
1	Ecole Communautaire Tsararivotra	2	0	0
2	EPP Ambodimanga Farimay	2	0	2
3	EPP Ampahana	7	1	0
4	Ecole Communautaire Betaomby	2	0	2
5	Ecole Communautaire Masondrano	2	0	0
6	Ecole Communautaire Tsaratanana	2	0	2
7	EPP Ampobe	3	1	1
8	EPP Andasilava	3	1	0
9	EPP Ambodimanga Mahatsara	5	5	0
10	Ecole Communautaire Avotra Ankoba	3	0	0
11	EPP Andamasina	6	1	0
12	Ecole Communautaire Amboangy	2	0	0
13	EPP Andranotsara	5	0	0
14	EPP Andrapengy	6	2	0
15	EPP Androiavitra	3	0	0
16	EPP Antapolo	4	1	0
17	EPP Antseranambidy	5	0	0
18	Ecole Communautaire Ambohimarina Isahana	0	0	0
19	EPP Bekona	5	1	0
20	EPP Tanambao Tsararano	2	0	2
21	EPP Beamponga	5	0	0
22	EPP Maromokotra	6	0	0
TOTAL		80	13	9

Tableau 22 : Répartition des infrastructures connexes suivant les EPP
(Source : Annuaire statistique/SPR, DREN SAVA 2021)

NOM DE L'ETABLISSEMENT		WC/ Latrines pour filles	WC/ Latrines pour garçons	WC/ Latrines communes	WC/ Latrines pour le personnel	Point d'eau dans l'enceinte de l'école	Dispositif de lavage de main (DLM)
1	Ecole Communautaire Tsararivotra	0	0	0	0	0	1
2	EPP Ambodimanga Farimay	0	0	0	0	0	0
3	EPP Ampahana	1	1	0	1	1	1
4	Ecole Communautaire Betaomby	0	0	0	0	0	0
5	Ecole Communautaire Masondrano	0	0	0	0	0	0
6	Ecole Communautaire Tsaratanana	0	0	0	0	0	0
7	EPP Ampobe	0	0	0	0	0	1
8	EPP Andasilava	1	1	0	1	0	0
9	EPP Ambodimanga Mahatsara	0	0	0	0	0	0
10	Ecole Communautaire Avotra Ankoba	0	0	0	0	0	0
11	EPP Andamasina	0	0	1	0	1	1
12	Ecole Communautaire Amboangy	0	0	0	0	0	0
13	EPP Andranotsara	1	1	0	1	0	1
14	EPP Andrapengy	1	1	0	1	1	1
15	EPP Androiavitra	1	1	0	1	0	1
16	EPP Antapolo	0	0	0	0	0	0
17	EPP Antseranambidy	0	0	1	0	0	0
18	Ecole Communautaire Ambohimarina Isahana	0	0	0	0	0	0
19	EPP Bekona	1	1	0	1	0	1
20	EPP Tanambao Tsararano	0	0	0	0	0	0
21	EPP Beamponga	1	1	0	0	0	1
22	EPP Maromokotra	1	1	0	1	1	1
TOTAL		8	8	2	7	4	10

Tableau 23 : Répartition des mobiliers suivant les EPP
 (Source : Annuaire statistique/SPR, DREN SAVA 2021)

NOM DE L'ETABLISSEMENT		Tables bancs à 1 place	Tables bancs à 2 places	Tables bancs à 3 places	Tables bancs à 4 places	Tables bancs à 5 places ou plus	Armoire ou Placard de rangement	Tableau noir et Tableau mural	Chaises des enseignants	Tables des enseignants
1	Ecole Communautaire Tsararivotra	0	25	0	0	0	0	1	0	0
2	EPP Ambodimanga Farimay	0	36	0	0	0	0	2	2	2
3	EPP Ampahana	0	145	0	0	0	4	8	5	6
4	Ecole Communautaire Betaomby	0	20	0	0	0	0	3	0	0
5	Ecole Communautaire Masondrano	0	30	0	0	0	0	3	0	0
6	Ecole Communautaire Tsaratanana	0	32	0	0	0	0	2	0	0
7	EPP Ampobe	0	35	0	0	0	1	5	0	0
8	EPP Andasilava	0	60	0	0	0	3	3	3	3
9	EPP Ambodimanga Mahatsara	0	60	0	0	0	2	5	3	3
10	Ecole Communautaire Avotra Ankoba	0	0	0	0	5	0	0	0	0
11	EPP Andamasina	0	102	0	0	0	4	6	5	4
12	Ecole Communautaire Amboangy	0	2	2	1	0	0	2	1	0
13	EPP Andranotsara	0	60	0	0	0	3	6	3	3
14	EPP Andrapengy	0	39	0	0	0	2	3	3	3
15	EPP Androihavitra	0	60	0	0	0	3	3	3	3
16	EPP Antapolo	0	90	0	0	0	2	4	4	4
17	EPP Antseranambidy	0	67	0	0	0	0	5	0	0
18	Ecole Communautaire Ambohimarina Isahana	0	0	0	0	0	0	0	0	0
19	EPP Bekona	0	87	0	0	0	3	5	4	4
20	EPP Tanambao Tsararano	0	50	0	0	0	4	2	2	2
21	EPP Beamponga	0	76	0	0	0	4	5	4	4
22	EPP Maromokotra	0	118	0	0	0	5	6	8	7

Tableau 24 : Situation des infrastructures, matériels et mobiliers par CEG
(Source : Annuaire statistique/SPR, DREN SAVA 2021)

DESIGNATION DE L'INFRASTRUCTURE	CEG AMPAHANA	CEG BEKONA	TOTAL
Salles de classe	11	4	15
Salle de classe à double vacation	1	0	1
Tables-bancs	209	64	273
Armoire ou placard de rangement	6	0	6
Tableau noir et tableau mural	12	4	16
Chaises des enseignants	8	2	10
Tables des enseignants	8	2	10
Bibliothèque	1	0	1
Salles d'études	0	0	0
Salles des professeurs	0	0	0
Laboratoire	0	0	0
Magasin de stockage	0	0	0
WC/ Latrines pour filles	1	1	2
WC/ Latrines pour garçons	1	1	2
WC / Latrines communes	0	0	0
WC/ Latrines pour le personnel	1	1	2
Point d'eau dans l'enceinte de l'école	1	0	1
Dispositif de lavage de main (DLM)	1	1	2

Tableau 25 : Effectif et proportion des enseignants par niveau suivant leurs statuts
(Source : Annuaire statistique/SPR, DREN SAVA 2021)

Statuts des enseignants	Préscolaire		Primaire		Collège	
	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%
Fonctionnaires et contractuels payés par l'Etat	2	50	24	34	13	44,82
FRAM subventionnés	2	50	27	38	05	17,24
FRAM non subventionnés	0	0	20	28	11	37,93
	4	100	71	100	29	100

Tableau 26 : Répartition des enseignants par niveau selon leurs diplômes académiques, pédagogiques et professionnels
(Source : Annuaire statistique/SPR, DREN SAVA 2021)

Niveau de l'établissement	Préscolaire		Primaire		Collège	
Effectif total des enseignants/Educateurs	4		71		29	
Effectif et proportion suivant les diplômes académiques et professionnels	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%
Enseignants ayant au moins le diplôme baccalauréat	0	0	15	21	27	94
Enseignants titulaires de diplôme pédagogique	1	25	10	14	6	21

2.8.1.4. Efficacité interne du système éducatif

Tableau 27 : Taux de redoublement du Primaire Public dans la Commune, année scolaire 2019-2020
(Source : Annuaire statistique/SPR, DREN SAVA 2021)

	11ème		10ème		9ème		8ème		7ème		TOTAL
	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	
Total des effectifs des élèves	527	565	434	423	317	318	238	229	155	150	3356
Dont effectif des passants	346	381	266	284	199	200	166	168	120	11	2241
Dont effectif des redoublants	181	184	166	139	118	116	70	60	34	37	1105
Dont effectif des élèves entrant par transfert ou par test de niveau	0	0	2	0	0	2	2	1	1	2	10
Taux de redoublement	34%	33%	38%	33%	37%	36%	29%	26%	22%	25%	33%

Tableau 28 : Résultat à l'examen du CEPE et au concours d'entrée en 6ème, année scolaire 2019-2020
(Source : Annuaire statistique/SPR, DREN SAVA 2021)

Nombre d'élèves du CM2	Inscrits		Présents		Admis au CEPE		Admis en 6ème		Taux de réussite	
	G	F	G	F	G	F	G	F	au CEPE	d'entrée en 6ème
144	119	118	143	118	72	58	90	69	61%	61%

Tableau 29 : Taux de redoublement au niveau collège, année scolaire 2019-2020
(Source : Annuaire statistique/SPR, DREN SAVA 2021)

	6ème		5ème		4ème		3ème		TOTAL		TOTAL GENERAL
	G	F	G	F	G	F	G	F	F	G	
Total des effectifs des élèves	78	70	47	47	49	38	29	29	212	170	382
Dont effectif des passants	64	58	39	39	37	23	17	17	163	132	295
Dont effectif des redoublants	11	8	7	6	11	14	10	10	43	27	70
Dont effectif des élèves entrant par transfert	3	4	1	2	1	1	2	1	6	11	17
Taux de redoublement	14%	11%	15%	13%	22%	37%	34%	34%	20%	16%	18%

Tableau 30 : Résultat à l'examen du BEPC et au concours d'entrée en seconde, année scolaire 2019-2020
(Source : Annuaire statistique/SPR, DREN SAVA 2021)

	Nombre d'élèves de 3ème		Inscrits		Présents		Admis au BEPC		Admis en Seconde		Taux de réussite au BEPC		Taux de réussite d'entrée en seconde		
	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	
CEG Ampahana	36	28	36	28	35	27	3	3	3	2	20,00%	11,11%	8,57%	7,41%	
CEG Communautaire Bekona	6	5	6	5	4	2	0	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
Ensemble	42	33	42	33	39	29	3	3	3	2	17,95%	10,34%	7,69%	6,90%	
Taux moyen de l'ensemble (garçon et fille)												14,15%		7,3%	

Ces données permettent de dégager quelques constats suivants.

Pour les deux CAP existants, 61 élèves s'y sont inscrits l'année scolaire 2019-2020 dont 30 dans le CAP d'Ampahana et 31 dans celui de Maromokotra.

Ces deux CAP publics dans la commune n'accueillent que les enfants à partir de la petite section, c'est-à-dire, ni crèche, ni jardin d'enfants.

Chaque parent paye 26 000 Ariary pour le CAP de l'EPP Ampahana et 28 000 Ar pour celui de Maromokotra pour contribuer au fonctionnement de l'école (salaires des ENF, achat de fournitures, petite réparation).

En matière d'infrastructures et matériels pour le bon fonctionnement du CAP, il se trouve que la situation est loin d'être satisfaisante. La plupart des matériels et infrastructures nécessaires pour le CAP font défaut dans la commune (tableaux 25,26).

Aucune des écoles publiques dans la commune ne bénéficie ni cantine scolaire, ni nouvelle technologie de l'information et de communication, ni d'électricité.

Les autres infrastructures, matériels, mobiliers existants ne sont non plus satisfaisants et nécessitent d'être renforcés. Ainsi par exemple au niveau de l'EPP concernant la proportion des établissements en possession de WC/Latrines pour filles, pour garçons, communes et pour les enseignants ; des points d'eau dans l'enceinte de l'école et des dispositifs de lavage des mains sont respectivement de 8/22(36%), 8/22, 2/22 (9%), 7/22 (31,8%), 4/22 (18%) et 10/22 (45%) (cf. tableaux 27, 28, 29)

Au total 3356 élèves sont inscrits dans les 22 EPP et Écoles communautaires présentes dans le territoire communal. Ces élèves se sont répartis dans 80 salles de classes en 109 sections. Par ailleurs, 1199 tables – bancs se partagent entre ces 22 EPP. Ce qui permet de dégager les ratios comme :

- élèves par salle = 42
- sections par salle = 1,36
- élèves par enseignant = 47,26
- élèves par section = 30,78
- élèves par table = 2,79

On remarque également l'existence de 13 salles à double vacation et 09 à double flux. Tout cela indique une insuffisance, donc des besoins non assouvis sur la question.

En ce qui concerne les qualifications et les statuts des enseignants, au niveau du préscolaire, quatre éducateurs/trices, titulaires de BEPC/CFEPES dont

deux ont suivi de formation du préscolaire de trois semaines assurent l'encadrement des enfants des deux CAP publics existants dans la ZAP d'Ampahana. L'un de ces quatre éducateurs seulement possède de diplôme pédagogique (CAE-CAE/EB). Quant à leurs statuts, deux d'entre eux sont déjà des salariés payés par l'État (un fonctionnaire et un contractuel), tandis que les deux autres sont des enseignants non fonctionnaires (ENF) subventionnés par l'État.

Au niveau du primaire, 7 enseignants sur 71 (10%) seulement sont des fonctionnaires contre 17/71 (24%) contractuels payés par l'Etat, 47/71 (66%) enseignants non fonctionnaires payés par l'association des parents d'élèves dont 27/71 (38%) subventionnés et 20/71 (28%) non subventionnés, dépendant uniquement de paiement venant des parents d'élèves.

Au niveau collège, les 29 enseignants de ce cycle se répartissent en neuf (9) contractuels payés par l'Etat, soit (31%), quatre (4) fonctionnaires (14%), 11 (38%) enseignants non fonctionnaires non subventionnés et cinq (5) ou 17% subventionnés.

Toujours dans le cadre de la qualification de ces enseignants, dans le primaire, on trouve 15 enseignants sur 71 (21%) possèdent comme diplôme académique le BACC contre 54/71 (76%) ayant le BEPC, 1/71 (1.41%) avec le diplôme du CEPE et la même proportion pour le B.T. Pour les enseignants du collège, ils sont majoritairement titulaires de baccalauréat (27/29 soit 93%). En revanche, pour les diplômes pédagogiques et professionnels, six (6) d'entre eux uniquement en possèdent.

Cette situation peut être attribuée comme d'un des facteurs du mauvais résultat obtenu à l'examen du BEPC et au concours d'entrée en seconde (taux de réussite de 14,15% et 7,3%) pour l'année scolaire 2019-2020.

Autre remarque, il s'avère que le taux moyen de redoublement des élèves du primaire – filles et garçons confondus - s'annonce beaucoup plus élevé (33% - tableau 31) que celui du collège (18%) tout en précisant d'une augmentation de ce taux en classe de 4ème – 17,5% - et en 3ème (35,5%) - cf. tableau 32.

En somme, les ratios élèves par enseignants (47,26) et élèves par section (30,78) fournissent des taux acceptables et traduisent une amélioration de la couverture et aussi de la qualité de services éducatifs dans la commune.

Mais malgré la présence d'EPP dans chaque Fokontany et le nombre acceptable d'élèves pour un enseignant, l'existence à l'intérieur de la commune des 6 écoles communautaires dont les charges reposent totalement sur les dos des parents d'élèves révèlent encore l'insuffisance de l'offre des services éducatifs. Donc, sans mesure d'accompagnement, le bon nombre d'enseignants ne suffit à lui seul d'améliorer la qualité de l'éducation dispensée aux élèves.

D'autres facteurs doivent le renforcer pour produire les résultats espérés.

Par ailleurs, la majorité des enseignants exercent leurs fonctions sans une formation pédagogique de base de laquelle dépend inévitablement la qualité de l'enseignement dispensé aux élèves. A cela s'ajoute également leur faible niveau académique.

il est constaté également qu'une forte proportion des enseignants ne sont pas des agents de l'Etat. Certains d'entre eux bénéficient des subventions bimestrielles tandis que d'autres sont entièrement à la charge des parents d'élèves. Cette situation contraint les enseignants de vivre dans des conditions de précarité et affecte grandement la qualité de leur prestation.

Ces facteurs, expliquent parmi tant d'autres les mauvaises qualités de l'éducation dans la commune.

2.8.2. Santé

2.8.2.1. Couverture sanitaire

Les services sanitaires dans la commune rurale d'Ampahana s'organisent autour de 2 centres de santé de base de niveau 1(CSB1), sis à Andrapengy et Andamasina , administrés, chacun, par une sage-femme ; un centre de santé de base de niveau 2 à Ampahana , sous la responsabilité d'un Docteur, uniquement, sans aucun paramédical et d'une case de santé avec un infirmier.

Sept (07) lits sont départagés par les 2 CSB1 contrairement au CSB2 du chef-lieu de la commune rurale d'Ampahana qui dispose six (6) lits.

On compte également 18 accoucheuses traditionnelles ou Renin-jaza, une pharmacie et un dépôt de médicament dans la commune rurale d'Ampahana.

En 2021, en ce qui concerne les principales causes de morbidité, on a enregistré 82 cas de paludisme, 24 cas de diarrhée, 34 cas de MST et 10 cas d'infections cutanées.

Trente-trois (33) accouchements réalisés aux centres de santé de base existants ont été enregistrés dans la commune, soit en moyenne, trois (3) accouchements par mois.

La mortalité à la naissance des nouveaux nés s'attribue principalement au retard d'arrivée dans le centre et à celui de prise en charge.

En moyenne, dans la commune, on a dénombré annuellement douze (12) évacuations sanitaires.

2.8.2.2. Niveau de fécondité

Selon l'EDSMD-V, l'ISF est estimé à 4,3 enfants par femme, au niveau national. Avec un écart de près d'un enfant par femme, l'ISF est beaucoup plus élevé en milieu rural (4,6) qu'en milieu urbain (3,2).

Les taux de fécondité par âge sont déjà élevés aux jeunes âges (15-19 ans) et ils augmentent pour atteindre un maximum à 20-24 ans.

Les adolescentes, c'est-à-dire les jeunes femmes âgées de 15-19 ans constituent un groupe à risque en matière de fécondité. En effet, les enfants nés de mères jeunes (moins de 20 ans) courent généralement un risque plus important de décéder que ceux issus de mères plus âgées. De même, les accouchements précoces augmentent le risque de décéder chez les adolescentes. Par ailleurs, l'entrée précoce des jeunes filles dans la vie féconde réduit considérablement leurs opportunités scolaires. Pour toutes ces raisons, le niveau de leur fécondité mérite une attention particulière dans l'élaboration des politiques et la mise en œuvre des stratégies et des programmes de santé de la reproduction.

2.8.2.3. Utilisation actuelle de la contraception

L'utilisation de la contraception permet d'éviter les grossesses non désirées ou non planifiées et prévient des grossesses à risque. La contraception contribue également à l'amélioration de la santé de la mère et de l'enfant.

Les données recueillies montrent que l'utilisation des méthodes contraceptives dans la commune demeure faible et surtout chez les femmes en union où la prévalence contraceptive est en fonction du nombre d'enfant vivant.

En effet, parmi les 1503 femmes en âge de procréer dans la commune rurale d'Ampahana, 70 sont des utilisatrices régulières des contraceptions, toutes méthodes confondues – CSB II Ampahana. La couverture contraceptive affiche un taux relativement bas, de l'ordre de 2,5%.

On constate aussi que parmi les femmes non en union sexuellement actives, la proportion d'utilisatrices d'une méthode quelconque est plus élevée que chez les femmes en union. En particulier, l'utilisation des injectables et des pilules est nettement plus fréquente chez les femmes non en union que chez les femmes en union.

2.8.2.4. Besoins en matière de planification familiale

Les femmes fécondes qui n'utilisent pas la contraception, mais qui souhaitent espacer leur prochaine naissance (espacement) ou qui ne veulent plus d'enfant (limitation) sont considérées comme ayant des besoins non satisfaits en matière de planification familiale. Par ailleurs, les femmes fécondes qui utilisent la contraception, sont considérées comme ayant des besoins satisfaits en matière de planification familiale.

2.8.2.5. Vaccination des enfants

Une des tâches de formations sanitaires présentes dans le territoire communal est de mettre en œuvre, dans le cadre du Programme Élargi de Vaccination (PEV), les vaccins de routine pour les enfants et qui comprennent : (i) le vaccin du BCG contre la tuberculose, (ii) le vaccin du DTCoq - HepB - Hib/Pentavalent contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, l'hépatite B et l'*Haemophilus influenzae* type b, (iii) le vaccin oral contre la polio, (iv) le vaccin polio inactivé, (v) le vaccin contre le pneumocoque(PCV), (vi) le vaccin contre le rotavirus et (vii) un vaccin contenant un antigène contre la rougeole (soit anti rougeoleux, soit anti rougeoleux-anti rubéoleux). D'après le calendrier vaccinal, tous ces vaccins doivent être administrés à l'enfant au cours de ses neuf premiers mois.

2.8.2.6. Allaitement et alimentation de complément.

Comme le lait maternel est la principale source de nutriments pour l'enfant du fait qu'il transmet les anticorps de la mère et tous les éléments nutritifs nécessaires, les agents médicaux avec l'appui des agents communautaires mènent ensemble des campagnes de communication allant dans ce sens. De plus, le lait maternel, étant stérile, il permet d'éviter la diarrhée et d'autres maladies. Ils recommandent l'allaitement exclusif pendant les 6 premiers mois après lesquels l'allaitement maternel seul ne suffit plus pour garantir une croissance optimale à l'enfant. Aussi, l'introduction dans l'alimentation des aliments solides de complément est fortement conseillée.

2.8.2.7. Paludisme

Malgré les efforts déployés par les services sanitaires sur la vulgarisation de l'utilisation de Moustiquaires Imprégnées d'Insecticide (MII), le paludisme demeure encore d'une des principales causes de la morbidité dans la commune rurale d'Ampahana. Ainsi, outre l'utilisation du MII, le traitement de la fièvre chez les enfants par des antipaludéens et la prise préventive d'antipaludéens par la femme enceinte ont également été préconisés par les centres de santé de base opérant dans la commune comme des moyens les plus efficaces de lutte contre le paludisme.





3. BILAN DE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF

3.1. Analyse des problèmes

3.1.1. Les principaux problèmes par secteur

Le diagnostic participatif ainsi que les données du terrain de la commune ont permis de dégager les principaux problèmes par secteur comme suit :

3.1.1.1. Gouvernance

- Relation entre la commune et les STD
 - Relation basée sur des enjeux autres que ceux du renforcement du processus de décentralisation
 - Enchevêtrement des interventions
 - Manque de synergies dans la conception et la coordination, la mise en œuvre et le suivi des actions de développement dans la commune
 - Faibles impacts des actions entreprises dû à leur éparpillement
- Administration communale
 - Faibles résultats et impacts des actions du secteur public
 - Manque de redevabilité de la commune envers sa population
 - Perte de confiance de la population envers l'administration

– Insuffisance des matériels (moyens de déplacement, informatiques)

- Mobilisation des ressources financières
 - Faible niveau de mobilisation des ressources locales
 - Faible niveau d'investissement de la commune

3.1.1.2. Personnes vulnérables

- Manque d'attention de la société et des autorités locales à leur égard
- Manque de soutien et des moyens pour faire face à leur nécessité et aux éventuels risques aux aléas naturels
- Non intégration, voire exclusion de la société à leur égard

3.1.1.3. Économie :

- Cultures vivrières (riz, céréales, tubercules)
 - Non maîtrise d'eau
 - Réduction des surfaces cultivées
 - Faible niveau de production et de productivité
 - Réticence aux techniques culturales rentables et appropriées

- Faible niveau de prix
- Manque des débouchés

- Culture d'exportation
 - Non maîtrise des règles phytosanitaires des plantes
 - Non maîtrise des informations économiques relatives aux filières
 - Haute fluctuation des prix
 - Vol
 - Non-respect des normes de qualité des produits.
- Culture des fruits
 - Faible niveau de production
 - Difficulté de circulation des produits due aux mauvais états des pistes rurales
 - Manque des débouchés
- Élevage
 - Manque de spécialisation en la matière
 - Pratique traditionnelle à caractère de subsistance et spéculatif de la filière
- Pêches
 - Amenuisement des ressources halieutiques
 - Non-respect des normes d'exploitation
 - Bas niveau des prix des produits
 - Existence des nombreux intermédiaires commerciaux dans la filière
- Artisanat
 - Insuffisance des débouchés
 - Manque d'organisation des artisans
- Commerce
 - Faible niveau de demande solvable

3.1.1.4. Facteurs de vulnérabilité

- Faible niveau d'investissement pour pouvoir financer l'aménagement
- Bas niveau d'aménagement hydro-agricole dû à la faible capacité d'investissement public en la matière
- Non accès de la commune aux sources d'énergie fiable à prix abordable
- Non inclusion des zones dans les priorités du programme d'aménagement
- Insuffisance des infrastructures scolaires en zones rurales éloignées et enclavées
- Manque d'infrastructures d'accueil et d'enseignants
- Dans la commune il n'y a que deux centres d'apprentissage du Préscolaire (EPP ampahana et Maromokotra)
- Amenuisement des ressources halieutiques dû au non-respect des calendriers des pêches, à l'utilisation des filets hors norme (Ramikaoko) et des matériaux et pratiques nuisibles aux espèces aquatiques (« Fagnamo » et moustiquaire)

3.1.1.5. Cadre et conditions de vie de la population

- Accès difficile à certains Fokontany périphériques
- Faible niveau de prix des produits agricoles
- Hausse de niveau des prix des PPN
- État sanitaire et nutritionnel déficitaire de la population
- Faible niveau de productivité et de production des produits vivriers et commerciaux
- Insuffisance des activités génératrices de revenus

3.1.1.6. Paysage institutionnel de la commune

- Manque d'infrastructures de base (eau potable, assainissement, hygiène, routes/pistes et autres infrastructures de franchissement, énergie, centre de santé, salles de classe et infrastructures connexes)
- Non effectivité de la mise en place de SLC
- Méconnaissance de la population sur les décisions prises par la commune et sa gestion (budget, investissement, dépenses diverses, réalisations...)
- Méconnaissance des lois relatives à la décentralisation et au développement local
- Manque de conventions communes et d'appropriation sur les questions d'intérêts communautaires et/ ou communaux
- Retard dans la délivrance des actes de l'État civil
- Faible taux de recouvrement des impôts et taxes
- Faible niveau des recettes

3.1.2. Priorisation des principaux problèmes

Parmi ces différents problèmes, la commune rurale d'Ampahana a choisi comme prioritaires ceux relatifs à :

- la mobilisation des ressources locales
- la production vivrière et aux activités génératrices des revenus de la population
- l'aménagement hydro-agricole
- la promotion de la bonne gouvernance
- la paix et à la sécurité
- l'intégration et à la prise en charge des personnes vulnérables
- l'aménagement du territoire
- l'infrastructure routière
- l'énergie
- l'eau, assainissement et hygiène
- la santé
- l'éducation

3.1.3. Analyse des causes à effet et mesures d'atténuation des problèmes

3.1.3.1. Diagnostique du domaine de la gouvernance

Principaux problèmes identifiés	Causes des problèmes	Interventions d'adaptation proposées
<ul style="list-style-type: none"> – Faibles résultat et impacts des actions du secteur public – Manque de redevabilité du secteur – Perte de confiance de la population envers l'administration 	<ul style="list-style-type: none"> – Compétences dévolues aux STD et CTD non conformes aux moyens que le pouvoir central leur octroie. – Faible niveau de mobilisation des ressources locales 	<ul style="list-style-type: none"> – Amélioration des recettes fiscales et parafiscales de la commune – Augmentation de niveau d'investissement
<ul style="list-style-type: none"> – Insuffisance des matériels informatiques et accessoires 	<ul style="list-style-type: none"> – Faible niveau de mobilisation des ressources locales – Faible niveau d'investissement de la commune 	<ul style="list-style-type: none"> – Valorisation et mobilisation des ressources locales
<ul style="list-style-type: none"> – Relation basée sur des enjeux autres que ceux du renforcement du processus de décentralisation 	<ul style="list-style-type: none"> – Méconnaissance et/ou non prise en considération du rôle des STD au service des CTD, – Contraintes d'ordre logistique (manque de ressources humaines, insuffisances budgétaires) – Inexistence de budget et d'allocations budgétaires spécialement dédiés à l'utilisation des STD par les communes. 	<ul style="list-style-type: none"> – Renforcement, coordination et organisation des relations entre la commune et les STD – Définition de cadre et des moyens d'exécution de ces relations. – Implication des STD aux activités d'appui – conseil à la commune – Mise en place d'un système de suivi évaluation
<ul style="list-style-type: none"> – Enchevêtrement des interventions – Manque de synergies dans la conception, la coordination, la mise en œuvre et le suivi des actions de développement dans la commune – Faibles impacts des actions entreprises dû à leur éparpillement 	<ul style="list-style-type: none"> – Manque ou insuffisance d'articulation entre la commune et les STD et entre les STD entre elles – Manque des documents de programmation – Outils lacunaires des STD, orientés davantage vers la gestion que vers le suivi des bénéficiaires et des résultats 	<ul style="list-style-type: none"> – Information et formation de la commune sur les politiques, stratégies sectorielles, normes et procédures techniques des STD et les types de prestations qu'elles fournissent – Participation des STD aux réunions techniques de la commune – Mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de programmes de formation et de renforcement des capacités

3.1.3.2. Diagnostic des groupes spécifiques

Principaux problèmes identifiés	Origines /causes	Interventions d'adaptations proposées
<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du nombre de familles confrontées à une situation de précarité, d'insécurité, de pauvreté et de dénuement - Prolifération des fléaux sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse du pouvoir d'achat des ménages - Désintégration du noyau social et familial 	<ul style="list-style-type: none"> - Création des possibilités aux groupes vulnérables de s'épanouir tant sur le plan social qu'économique - Prévention de tout danger menaçant la cohésion familiale/sociale et éradiquer les divers fléaux sociaux néfastes au développement
<ul style="list-style-type: none"> - Faible participation des femmes aux activités productives - Faible niveau d'autonomie économique et financière des femmes 	<ul style="list-style-type: none"> - Subsistance des valeurs traditionnelles dans les attitudes et comportements à l'égard des femmes et des rôles qui leur sont dévolues - Cantonnement des femmes dans leur fonction reproductrice et dans les rôles stéréotypés de production économique rappelant leurs activités domestiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion de la formation professionnelle des femmes afin d'élever leur niveau de qualification - Amélioration et diversification de leurs activités et leurs productions - Vulgarisation des technologies appropriées qui permettent aux femmes de mettre au point des nouveaux produits très compétitifs - Appui dans la prospection des marchés pour l'écoulement de leurs produits - Vulgarisation des technologies destinées à alléger les tâches domestiques et les travaux agricoles généralement exécutés par les femmes
<ul style="list-style-type: none"> - Chômage accru essentiellement chez les jeunes déscolarisés et les femmes 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'ouverture et de perspectives pour les jeunes - Manque de qualification et d'expérience - Inadéquation entre la formation et l'emploi - Faible niveau de création d'emploi au niveau local 	<ul style="list-style-type: none"> - Appui aux projets d'initiatives économiques locales dans les secteurs de l'auto-emploi et des petits métiers (agriculture, artisanat, menuiserie, pêche, petit commerce, etc.). - Promotion de projets porteurs et mobilisateurs, - Soutien à la vitalité économique des territoires, etc...
<ul style="list-style-type: none"> - Non intégration des groupes vulnérables aux actions de développement 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque ou non effectivité des dispositifs d'implication des groupes vulnérables au processus de développement 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des mécanismes permettant aux groupes vulnérables de participer au processus de développement et d'en bénéficier

3.1.3.3. Diagnostic de la situation économique

Principaux problèmes identifiés	Causes des problèmes	Interventions d'adaptation proposées
<p>Cultures vivrières</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faible niveau de production et de rendement rizicole - Faible niveau de production d'autres produits vivriers - Propagation des maladies phytosanitaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque des matériels et non utilisation des semences appropriées - Non suivi des nouvelles techniques agricoles plus rentables - Non maîtrise d'eau - Manque d'infrastructures hydro-agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> - Dotation des matériels aux producteurs (charrues, herse) - Approvisionnement en semences sélectionnées - Recours aux techniciens agricoles - Curage des zones des marécageuses - Aménagement des plaines - Mise en place, aménagement et extensions des réseaux d'irrigation
<p>Culture d'exportation (vanille)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prolifération des maladies affectant le niveau et la qualité de la production - Non maîtrise des normes de qualité requises - Forte fluctuation du prix de la vanille 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'innovations et de débouchés - Non-respect des normes de qualité des produits - Non maîtrise des informations économiques par les acteurs - Manque de solidarité des acteurs (culture d'individualisme liée à une économie de spéculation) 	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion des techniques culturales améliorées - Promotion de la qualité du produit fini. - Organisation et Structuration des producteurs en groupement - Renforcement des capacités techniques, organisationnelles et managériales des groupements des producteurs
<p>Élevage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Non maîtrise du métier par les éleveurs - Non maîtrise des maladies faute de vaccination - Les animaux ne sont pas vaccinés - Les techniques modernes sont difficiles à utiliser - Faible rendement de l'élevage 	<ul style="list-style-type: none"> - Considération de l'élevage comme une activité accessoire - Manque de formation liée à la filière - Faible utilisation des services – conseils des techniciens - Non disponibilité des produits vétérinaires et à prix élevé 	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à l'organisation, au renforcement des compétences et à l'accès aux financements des producteurs éleveurs

Principaux problèmes identifiés	Causes des problèmes	Interventions d'adaptation proposées
Pêche <ul style="list-style-type: none"> – Manque de niveau technique de gestion des ressources halieutiques – Utilisation des outils rudimentaires – Risque de disparition des nombreuses espèces 	<ul style="list-style-type: none"> – Utilisation des filets Ramikaoka – Faible application de la réglementation en vigueur 	<ul style="list-style-type: none"> – Appui à l'organisation des pêcheurs – Appui technique et matériel aux pêcheurs – Appui technique à l'organisation des pêcheurs – Élaboration de DINA régissant les exploitants du lac d'Ampahana – Dotation des matériels motorisés
Artisanat <ul style="list-style-type: none"> – Faible valeur ajoutée de la filière 	<ul style="list-style-type: none"> – Manque de compétence technique adéquate à l'exercice du métier – Non accès à la formation – Non utilisation des matériels adéquats – Considération du métier comme activité d'appoint 	<ul style="list-style-type: none"> – Professionnalisation du métier – Renforcement des capacités en artisanat – Dotation des matériels adéquats aux artisans – Appui à la recherche des débouchés

3.1.3.4. Diagnostic des catastrophes naturelles

Principaux problèmes identifiés	Causes des problèmes	Interventions d'adaptation proposées
Passage de plus en plus fréquent des cyclones et surgissement des autres cataclysmes (inondation, feux de brousse, réchauffement climatique)	<ul style="list-style-type: none"> – Destruction de l'environnement – Déforestation massive – Cultures sur brûlis 	<ul style="list-style-type: none"> – Protection des patrimoines naturels et intensification des actions de reboisement – Information et sensibilisation à la gestion des risques et de catastrophes

3.1.3.5. Diagnostic de la sécurité

Principaux problèmes identifiés	Causes des problèmes	Interventions d'adaptation proposées
<ul style="list-style-type: none"> – Recrudescence des cas des vols de tous genres (vol sur pieds, vol des boeufs, cambriolage) 	<ul style="list-style-type: none"> – Forts taux de chômage et de sous emplois chez les jeunes et leur manque d'ouverture et de perspectives – Manque et insuffisance de surveillance des champs et des cultures – Insuffisance des matériels et d'effectif des polices communales – Non répression des voleurs arrêtés 	<ul style="list-style-type: none"> – Élaboration de DINA en matière de sécurité au niveau communal et la faire appliquer dans tous les FKT – Mise en place de comité local de sécurité – Formation des quartiers mobiles – Dotation des matériels aux agents de sécurité locaux (quartier mobile, police communale) – Contrôle par les autorités locales (Chefs Fokontany, Chefs secteurs) des nouveaux arrivants – Appui aux projets d'initiatives économiques locales dans les secteurs de l'auto-emploi et des petits métiers

3.1.3.6. Diagnostic des facteurs de vulnérabilité de la commune

Principaux problèmes identifiés	Causes des problèmes	Interventions d'adaptation proposées
<ul style="list-style-type: none"> – Enclavement des zones à hautes potentialités agricoles – Faible niveau et qualité des infrastructures rurales 	<ul style="list-style-type: none"> – Faible niveau d'investissement pour pouvoir financer l'aménagement – Coût élevé de l'aménagement 	<ul style="list-style-type: none"> – Appui au développement routier (création et aménagement des pistes) menant à un désenclavement des zones à haut potentiel et à la bonne circulation des hommes et des produits
<ul style="list-style-type: none"> – Insuffisance des infrastructures hydro - agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> – Faible capacité d'investissement public en matière d'aménagement hydro agricole – Non inclusion des zones dans les priorités du programme d'aménagement 	<ul style="list-style-type: none"> – Mise en place, aménagement et extension des réseaux d'irrigation (barrage et accessoires) permettant une production rizicole accrue
<ul style="list-style-type: none"> – Éloignement des résidences des élèves par rapport aux écoles disponibles – Difficultés d'accès aux écoles disponibles 	<ul style="list-style-type: none"> – Insuffisance des infrastructures scolaires en zones rurales éloignées et enclavées 	<ul style="list-style-type: none"> – Développer les structures d'accueil - constructions (zones vulnérables) – Affectations d'enseignants selon les normes – Amélioration de l'environnement scolaire – Allègement des charges parentales
<ul style="list-style-type: none"> – Faible niveau d'accès des enfants au préscolaire – Faiblesse de l'offre en matière de préscolaire 	<ul style="list-style-type: none"> – Manque d'infrastructures d'accueil et d'enseignants – Existence seulement de deux centres d'apprentissage du Préscolaire (EPP Ampahana et Maromokotra) 	<ul style="list-style-type: none"> – Appui au développement du préscolaire en matière d'infrastructures d'accueil, de matériels didactiques, de kits préscolaires et d'encadrement

Principaux problèmes identifiés	Causes des problèmes	Interventions d'adaptation proposées
<ul style="list-style-type: none"> – Il devient de plus en plus rare de trouver des gros poissons – Plusieurs espèces sont en voie de disparition – Les poissons sont pêchés sans atteindre la taille autorisée 	<ul style="list-style-type: none"> – Non-respect des calendriers des pêches – Utilisation des filets hors normes (Ramikaoko) – Utilisation des matériaux et pratiques nuisible aux espèces aquatiques (Fagnamo et moustiquaire) 	<ul style="list-style-type: none"> – Tissage des réseaux de partenariats avec les autorités compétences (services de la pêche, gendarmerie, TPI) pour veiller à la bonne application des réglementations en vigueur de la filière pêche – Renforcement de dispositif en place (VOI) en matière de gestion des ressources halieutiques de la commune

3.1.3.7. Diagnostic de cadre et conditions de vie de la population

Principaux problèmes identifiés	Causes des problèmes	Interventions d'adaptation proposées
<ul style="list-style-type: none"> – Accès difficile à certains Fokontany périphériques – Faible niveau de prix des produits agricoles – Hausse de niveau des prix des PPN 	<ul style="list-style-type: none"> – Faible mobilisation des ressources pour l'investissement – Mauvaise circulation des personnes – Faible niveau d'échange commercial entre les producteurs ruraux et les commerçants – Difficulté d'acheminement des produits vers le marché et de leur écoulement – Difficulté d'approvisionnement des PPN par les commerçants du quartier 	<ul style="list-style-type: none"> – Construction et aménagement des pistes rurales – Construction et aménagement des pistes rurales – Appui à l'approvisionnement et à l'accès du monde rural aux semences sélectionnées, aux fertilisants et autres facteurs de production – Création, réhabilitation, et mise en place des infrastructures de circulation et de transport (pistes, pont, pirogues) nécessaires assurant le meilleur déplacement des hommes et des produits – Augmentation des infrastructures nécessaires à la production alimentaire (barrages hydro-agricoles, canaux d'irrigation) – Irrigation et aménagement des terrains cultivables – Mise en place de système de stockage, de transformation des produits alimentaires à base communautaire – Désenclavement des zones à haute productivité agricole – Appui aux activités d'élevage et de pêche
<ul style="list-style-type: none"> – État sanitaire et nutritionnel déficitaire de la population 	<ul style="list-style-type: none"> – Déséquilibre entre le taux de croissance de la population et celui de la production – Faible niveau de revenu de la population – Mauvaise habitude alimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> – Appui à l'approvisionnement et à l'accès du monde rural aux semences sélectionnées, aux fertilisants et autres facteurs de production – Création, réhabilitation, et mise en place des infrastructures de circulation et de transport (pistes, pont, pirogues) nécessaires assurant le meilleur déplacement des hommes et des produits – Augmentation des infrastructures nécessaires à la production alimentaire (barrages hydro-agricoles, canaux d'irrigation) – Irrigation et aménagement des terrains cultivables – Mise en place de système de stockage, de transformation des produits alimentaires à base communautaire – Désenclavement des zones à haute productivité agricole – Appui aux activités d'élevage et de pêche
<ul style="list-style-type: none"> – Faible niveau de productivité et de production des produits vivriers et commerciaux – Insuffisance des activités génératrices de revenus 	<ul style="list-style-type: none"> – Carence des infrastructures de production – Non accès aux semences sélectionnées, aux fertilisants et autres facteurs de productions – Insuffisance de création d'emploi productif 	<ul style="list-style-type: none"> – Augmentation des infrastructures nécessaires à la production alimentaire (barrages hydro-agricoles, canaux d'irrigation) – Irrigation et aménagement des terrains cultivables – Mise en place de système de stockage, de transformation des produits alimentaires à base communautaire – Désenclavement des zones à haute productivité agricole – Appui aux activités d'élevage et de pêche

3.1.3.8. Diagnostic du paysage institutionnel de la commune

Principaux problèmes identifiés	Causes des problèmes	Interventions d'adaptation proposées
<ul style="list-style-type: none"> – Manque d'infrastructures de base 	<ul style="list-style-type: none"> – Manque de technicien pour étudier la faisabilité et le montage des dossiers de projet – Manque de fonds alloués aux investissements 	<ul style="list-style-type: none"> – Amélioration des recettes fiscales de la commune – Augmentation du volume d'investissement de la commune
<ul style="list-style-type: none"> – Non effectivité de la mise en place de SLC 	<ul style="list-style-type: none"> – Manque de confiance réciproque entre la population et les élus 	<ul style="list-style-type: none"> – Mise en place et opérationnalisation de la SLC
<ul style="list-style-type: none"> – Méconnaissance de la population sur la décision prise par la commune et sa gestion (budget, investissement, dépenses diverses, réalisations...) – Méconnaissance des lois relatives à la décentralisation et au développement local 	<ul style="list-style-type: none"> – Manque d'information, d'éducation et de communication de la commune vers la population – Indifférence de la population concernant la vie de sa commune 	<ul style="list-style-type: none"> – Information et communication entre la commune et l'ensemble des acteurs – Vulgarisation auprès de la population des lois relatives à la mission et aux compétences des collectivités territoriales décentralisées ainsi que les droits et devoirs des citoyens
<ul style="list-style-type: none"> – Manque de consensus sur les questions d'intérêts communautaires et/ ou communaux 	<ul style="list-style-type: none"> – Manque d'information, de communication, de sensibilisation et de mobilisation 	<ul style="list-style-type: none"> – Information, sensibilisation et responsabilisation de la population sur les conventions et accords locaux
<ul style="list-style-type: none"> – Retard dans la délivrance des actes de l'État civil 	<ul style="list-style-type: none"> – Manque de personnel et des matériels 	<ul style="list-style-type: none"> – Embauche des nouveaux personnels – Dotations des matériels nécessaires au service de l'État civil
<ul style="list-style-type: none"> – Faible taux de recouvrement des impôts et taxes – Faible niveau des recettes 	<ul style="list-style-type: none"> – Manque de volonté des élus à exploiter les potentialités fournies par la fiscalité locale – Absence de budget et des matériels pour faire des recouvrements fiscaux 	<ul style="list-style-type: none"> – Intégration de l'ensemble de la population pour l'action de relance de la fiscalité locale – IEC en matière de civisme fiscale

Principaux problèmes identifiés	Causes des problèmes	Interventions d'adaptation proposées
<ul style="list-style-type: none"> - Faible niveau d'exploitation des ressources propres - Refus de paiement d'impôt par une grande partie de la population (incivisme fiscal) - Insuffisance des moyens disponibles pour mener à bien les opérations de relance de la fiscalité locale - Faible niveau d'investissement et de réalisation en matière de développement local (symbole de redevabilité pour les citoyens) 	<ul style="list-style-type: none"> - Méconnaissance ou faute d'informations et/ou de moyens de mise en œuvre de relance de la fiscalité - Limitation des ressources sur un nombre minime de nature de recettes - Faible redevabilité de la commune et des structures étatiques - Dépendance aux subventions de l'État - Non maîtrise des procédures de recouvrement de recettes - Méconnaissance des mécanismes de poursuite des contribuables en cas de non-paiement des impôts - Faible pouvoir des autorités locales face à des grands contribuables - Insuffisance des moyens pour le recensement des contribuables, l'édition des avis d'imposition et la distribution d'avis d'imposition. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des ressources à travers l'exploitation des potentialités offertes par la fiscalité locale, notamment les recettes à large assiette - Renforcement de dialogue entre la population et la commune en matière de relance de la fiscalité locale - Renforcement des actions d'information d'Éducation, de Communication (IEC) et/ou de Communication en vue de Changement de Comportement (CCC) en faveur de civisme fiscal - Intégration de la SLC dans le processus de mobilisation des ressources locales de la commune - Implication et mobilisation de toutes les catégories de la population et d'acteurs (les jeunes, les femmes, les notables, les chefferies traditionnelles et religieuses, les opérateurs économiques, les OSC, les STD) dans tous les efforts de mobilisation des ressources

3.2. Analyse des atouts, potentialités, risques et menaces par secteur

3.2.1. Gouvernance

3.2.1.1. Atouts, potentialités

En matière de la gouvernance, l'opportunité de développement de la commune réside sur le fait :

- de sa possession des différentes ressources exploitables pour améliorer ses ressources financières
- des possibilités de partenariat entre différents acteurs aussi bien à l'intérieur de la région qu'à l'extérieur
- du partenariat existant entre la commune et l'association "Loire Madagascar" via la banque de zébus

3.2.1.2. Risques/Menaces

Quant aux menaces, il s'agit :

- du faible engagement de la population au paiement des impôts.
- du manque ou du faible niveau de prise de responsabilité et d'engagement aussi bien du côté des autorités que de la population

3.2.2. Groupe des personnes vulnérables

3.2.2.1. Atouts et potentialités

En ce qui concerne les groupes vulnérables, les opportunités qu'ils offrent à la commune se focalisent sur leurs possibilités d'apporter des propositions, idées, connaissance, expériences et expertises pour l'amélioration de leurs situations et pour le développement de la commune

3.2.2.2. Risques et menaces

Mais les risques demeurent si ces groupes sont laissés à leur propre sort. Il s'agit notamment de :

- la détérioration de leur situation
- la non-participation de ces groupes aux actions de développement de la commune
- la perte de crédibilité des autorités locales vis-à-vis de ces groupes
- la perte des ressources et potentialités émanant de ces personnes et qui peuvent être précieuses pour le développement de la société et de la commune

3.2.3. Economie

3.2.3.1. Forces et opportunités

Comme forces et opportunités de la commune dans le domaine de l'économie, on peut citer :

- l'existence des terres fertiles et des climats favorables à différentes cultures
- la disponibilité de la main d'œuvre aux coûts très compétitifs

3.2.3.2. Risques/Menaces

Concernant les risques, ils peuvent provenir de

- l'auto entretien de la pauvreté (l'éternel cercle vicieux de la pauvreté)
- l'enracinement du problème d'insécurité
- la précarisation de la situation de la population

3.2.4. Facteurs de vulnérabilités

3.2.4.1. Forces et opportunités

En face de ses différents facteurs de vulnérabilité, la commune présente également des conditions qu'elle peut en tirer d'énormes avantages. C'est précisément du fait que :

- elle possède des vastes plaines et zones marécageux aménageables favorables pour la riziculture
- elle a directement accès à la mer et au lac

3.2.4.2. Faiblesses - Risques et menaces

Autres contraintes qui s'imposent aussi à la commune s'avèrent :

- l'existence de plusieurs zones productrices difficilement accessibles
- l'insuffisance d'établissements scolaires pris en charge par l'état (6 établissements scolaires dans la commune gardent toujours leur statut d'école communautaire)
- la situation du préscolaire public qui demeure encore à l'état embryonnaire dans la commune
- le rendement de la pêche se détériorant et l'existence de nombreuses espèces en voie de disparition
- la rareté de trouver des gros poissons

3.2.5. Cadre et conditions de vie de la population

3.2.5.1. Faiblesses - Risques et menaces

Il s'agit :

- du faible niveau de productivité et de production de la population
- de l'insécurité alimentaire généralisée de la majorité de la population
- de la perte de pouvoir d'achat de la population
- de l'enclavement d'une grande partie de la population (Andamasina, Bekona, Androhavitra, Ambodimanga Farimay)
- du mauvais état sanitaire de population dans les zones difficilement accessibles

3.2.6. Paysage institutionnel de la commune

3.2.6.1. Forces et opportunités

Les forces du paysage institutionnel de la commune résident sur :

- la présence du programme RINDRA et d'autres partenaires (UNICEF, CROIX ROUGE, Loire Madagascar, AUST & HACMAN LTD)
- des potentiels conséquents pour la fiscalité locale
- les ressources multiples non encore exploitées

3.2.6.2. Faiblesse – Risques et menaces

Quant aux risques et menaces, ils se focalisent sur le fait que :

- le niveau et la qualité des infrastructures qui ne répondent pas aux besoins de la population
- la SLC est encore embryonnaire
- bon nombre des décisions communales restent ignorées par la majorité de la population
- aucun DINA n'a encore été décrété au niveau de la commune rurale d'Ampahana
- le premier acte de naissance n'est pas encore délivré dans un délai d'une semaine
- la commune rencontre encore des difficultés pour couvrir ses besoins
- une faible proportion des redevables payent les impôts locaux
- le recouvrement fiscal et des ressources demeurent à un niveau faible.

3.3. Synthèse des forces, faiblesses, opportunités et menaces

De ces diagnostics, les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces de la commune se dégagent et se résument comme suit :

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> – Potentiels conséquents pour la fiscalité locale – Bonnes ententes entre la commune et les Fokontany – Plusieurs zones favorables à différentes cultures (vivrières, maraîchères, d'exportations et industrielles) – Vastes zones marécageux aménageables et favorables pour la riziculture – Forces productives disponibles et qui n'attendent qu'à être mobilisées – Accès directement à la mer et au lac – Jeunesse de sa population 	<ul style="list-style-type: none"> – Grand manque des moyens des Services Techniques Déconcentrés pour appuyer la commune – Manque des moyens (humain, matériel, financier) pour mieux assumer les compétences qui lui sont dévolues – Faible niveau de mobilisation des ressources locales – Faible niveau d'investissement de la commune – Non ou faible intégration de toutes les catégories de la population aux actions (dès la conception à la réalisation) de développement de la commune – Chômage accru essentiellement chez les jeunes déscolarisés et les femmes – Manque d'emplois durables et productifs pour les groupes vulnérables (jeunes, femmes, PSH) – Niveau de rendement et de production incapable de subvenir aux besoins de la population – Faible niveau technique dans l'exercice de divers métiers (agriculture, élevage, pêche, artisanat) – Enclavement des zones à haute potentialités agricoles – Faible niveau et qualité des infrastructures rurales – Insuffisance des infrastructures hydro-agricoles – Insuffisance des infrastructures scolaires en zones éloignées et enclavées – Insuffisance des activités génératrices
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> – Présence des différents acteurs susceptibles de devenir partenaires de la commune – Présence des différentes ressources naturelles à différentes potentialités (mer, lac pour la pêche et aussi pour le tourisme), forêts, terrains cultivables – Ressources multiples encore sous exploitées – Existence de marché hebdomadaire – Possession d'un vaste terrain à multiple usage – Possession des centres pépinières et de terrain de reboisement – Accès direct du chef-lieu de la commune à la RN5A – Proximité au chef-lieu de la Commune urbaine Antalaha 	<ul style="list-style-type: none"> – Prolifération des fléaux sociaux – Augmentation du nombre de familles confrontées à une situation de précarité, d'insécurité, de pauvreté et de dénuement – Marginalisation de certains groupes sociaux (femmes, jeunes sans emplois ou sous employés, PSH, Personnes âgées) au processus de développement – Mauvaise gestion des patrimoines naturels – Exposition importante aux aléas naturels (cyclone, inondation) – Instabilité du prix de la vanille que les opérateurs n'arrivent pas à contrôler – Changement climatique dont les impacts peuvent nuire au développement de la ville – Dégradation accélérée de la sécurité intérieure



4. PLAN DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

4.1. Vision

Compte tenu de ses forces, faiblesses, opportunités et menaces, la commune se construit une vision pour son développement futur à l'horizon de quatre ans dont la formulation est la suivante :

« Commune indépendante financièrement, gérée de façon saine et transparente, assurant à sa population une autosuffisance alimentaire, des infrastructures adéquates reliant tous ses Fokontany, un accès à l'énergie pour ses usages quotidiens que pour la production, un cadre où ses habitants peuvent s'épanouir et devenir responsables ».

4.2. Orientations stratégiques

De cette vision se dégagent les orientations, notamment :

Axe stratégique 1 : Mobilisation des ressources de la commune

Confrontée au faible niveau de valorisation de ses ressources propres, au maigre volume d'investissement (symbole de redevabilité pour les citoyens), donc au mince niveau de réalisation en matière de développement local face à des potentiels conséquents pour la fiscalité locale et des ressources multiples sous exploitées, la commune rurale d'Ampahana a pris comme pilier de son développement la mobilisation de ses ressources.

Elle a fixé comme objectif de mobiliser les ressources fiscales et parafiscales de la commune.

Les actions suivantes seraient donc entamées pour concrétiser ces défis. Il s'agit notamment :

- exploitation des potentialités offertes par la fiscalité locale
- augmentation du volume d'investissement et de niveau de réalisation de la commune en matière de développement local
- amélioration et consolidation de la contribution de la population au processus de mobilisation des ressources

Axe stratégique 2 : Amélioration de la production vivrière, particulièrement le riz et d'autres produits aussi bien pour la sécurité alimentaire que pour l'augmentation des revenus

Parmi les problèmes auxquels la population de la commune rurale d'Ampahana s'est confrontée figurent l'incapacité de la population à produire la totalité de ses besoins alimentaires et l'amenuisement des sources de revenus de la population lesquels conduisent inévitablement à la perte de pouvoir d'achat des producteurs

ruraux. Ces problèmes proviennent du faible niveau de productivité et de production, l'insuffisance des activités génératrices des revenus, le bas niveau de prix des produits agricoles et la hausse incessante de niveau des prix des PPN.

Par ailleurs, outre ces contraintes qui ont été énumérées, la commune rurale d'Ampahana se heurte également au phénomène d'insécurité généralisée (vingtaine de têtes de zébus volés courant 2022 sans suite). Or, il est évident que les efforts de développement seront voués à l'échec si la population vit dans une situation d'insécurité généralisée.

Résolue à y faire face à ces problèmes, la commune s'est fixée comme objectifs d'augmenter la couverture des besoins alimentaires en mettant l'accent sur l'accroissement durable de la production rizicole, de développer la filière pêche, de diversifier et développer les filières potentielles comme d'autres sources de productions vivrières et de revenus et de sécuriser les biens et les personnes

D'où des mesures suivantes :

- aménagement des terrains rizicoles
- réhabilitation et extension des périmètres irrigués
- aménagement hydro-agricoles : barrages, irrigation, drainage
- développement de la filière pêche
- appui à la diversification de production et de sources de revenus
- élaboration des conventions et règlements locaux en matière de médiation, d'arbitrage et de gestion des conflits
- élaboration des accords locaux sur la gestion des ressources naturelles, la prévention des conflits et le maintien de la sécurité
- mise en place des mesures pratiques et efficaces de sécurisation du territoire
- appui aux projets d'initiatives économiques locales dans les secteurs de l'auto-emploi et des petits métiers

Axe stratégique 3 : Mise en place d'une gouvernance responsable, saine et transparente

Certaines imperfections constatées dans la conduite des affaires peuvent être attribuées du fait que bon nombre des décisions communales restent ignorées par la majorité de la population, à la méconnaissance de la population sur la gestion de la commune (budget, investissement, dépenses diverses, réalisations...) et à la faible implication et responsabilisation de la population, tout particulièrement les personnes vulnérables et pauvres dans le processus de développement de la commune.

Pour remédier à cette situation, les objectifs suivants se sont fixés :

- mettre en place des systèmes de gestion saine, transparente, efficace et participative ;
- intégrer, appuyer et accompagner les personnes défavorisées et vulnérables au processus de développement ;
- mettre en place des mécanismes de participation effective de la population au processus de développement de la commune.

Les efforts assignés à cet effet se focalisent donc sur :

- la pérennisation des actions de lutte contre toutes formes de corruption ;
- l'information de la population de toutes les affaires communales, des actions de la commune dans leur communauté et de la manière dont les fonds publics sont dépensés ;
- l'implication de la SLC dans le processus de l'élaboration du budget (budget citoyen) ;
- la publication du budget par toutes les voies accessibles à la population (affichage, radio, consultation sur place) ;
- le respect des choix et priorités de développement fixés de manière participative dans le PDLII et la mise en place d'un système de suivi évaluation périodique du plan de développement ;
- l'allocation des fonds d'appui aux projets initiés et l'utilisation des ressources disponibles de façon optimale ;
- l'organisation des populations vulnérables et pauvres en groupement formel et l'émergence des actions à leurs initiatives et en leur faveur ;
- l'information, éducation et sensibilisation de la population en matière de citoyenneté active et du civisme ;
- la mise en place des outils et des mécanismes qui permettent une réelle participation de tous les citoyens (boîtes de doléances, rencontre périodique...)

- l'implication de la population dans le processus de planification et durant la phase de mise en œuvre et le suivi-évaluation des activités ;
- le renforcement, coordination et organisation des relations entre la commune, les STD et les autres acteurs

Axe stratégique 4 : Renforcement et extension des infrastructures de base répondant aux besoins réels de la population

Les infrastructures collectives façonnent le paysage physique d'un territoire mais également et surtout rendent des services à la population. C'est pourquoi elles occupent un rôle important dans le processus de développement.

Aussi, les objectifs qui s'y rapportent pour la commune rurale d'Ampahana consistent à développer et renforcer les infrastructures socio-économiques de base adéquates et modernes.

Les actions envisagées pour y parvenir se focalisent sur :

- l'élaboration et/ou la mise en œuvre le plan d'urbanisme ou schéma d'aménagement du territoire;
- la construction , la réouverture et la réhabilitation des routes ou pistes ;
- la création, réhabilitation, et mise en place d'autres infrastructures de franchissement (ponts, dalots, buses, pirogues ou bac) nécessaires assurant la meilleure circulation des hommes et des produits;
- le désenclavement des bassins de production;
- l'installation de centre de production et de distribution d'énergie électrique
- la construction des CSB
- la mise en place des équipements d'adduction d'eau potable ,d'assainissement et d'hygiène
- la construction/réhabilitation des salles de classes et les doter des infrastructures et matériels connexes (électrification, latrines, points d'eau, tables-bancs etc...)



4.3. Planification pluriannuelle

RESULTATS	ACTIVITES	LIEU	RESPONSABLES	PARTENAIRES	CHRONOGRAMME			
					2023	2024	2025	2026
Axe stratégique 1 : Mobilisation des ressources de la commune								
Optimiser le niveau de recettes propres et d'investissement de la commune								
Les ressources fiscales et parafiscales de la commune sont exploitées de façon optimale	Préparation des opérations de la relance de la fiscalité locale	Commune	Commune	SLC, CCI	X	X	X	X
	Information et sensibilisation de la population	Commune et Fokontany	Commune	SLC, CCI	X	X	X	X
Le recouvrement des taxes, des impôts et des prélèvements de la commune s'est accru considérablement	Mise en œuvre de l'opération de recensement proprement dit	Commune et Fokontany	Commune	SLC, CCI	X	X	X	X
	Saisie des données du recensement	Commune	Commune	SLC, CCI	X	X	X	X
Les capacités financières de la commune se renforcent	Calcul des impôts	Commune	Commune	SLC, CCI , Centre fiscal	X	X	X	X
	Edition et homologation des avis d'imposition	Commune	Commune	Commune, Centre fiscal	X	X	X	X
Le niveau de réalisation de la commune en matière de développement local augmente Les services de bases fournis à la population se sont améliorés	Recouvrer les impôts	Commune et Fokontany	Commune	Commune, Centre fiscal	X	X	X	X
	Augmenter le volume d'investissement	Commune	Commune	STD		X	X	X

RESULTATS	ACTIVITES	LIEU	RESPONSABLES	PARTENAIRES	CHRONOGRAMME				
					2023	2024	2025	2026	
Axe stratégique 2 : Amélioration de la production vivrière, particulièrement le riz et d'autres produits aussi bien pour la sécurité alimentaire que pour l'augmentation des revenus									
Aménagement hydro agricole									
Au moins 600 ha de marais et de plaines sont aménagés	Élaboration des études techniques de drainage des marais et de plaines à aménager	Andasilava, Andamasina, Bekona, Ambodimanga Farimay, Androhavitra	Commune	Cir Agri, DRAE, PTF, Région SAVA	X				
	Réalisation des travaux de drainage et d'aménagements des sites identifiés et étudiés						X	X	
	Protéger les périmètres aménagés par des travaux antiérosifs appropriés							X	X
	Réhabilitation des infrastructures hydro agricoles existantes (canaux d'irrigation, barrage)						X	X	
La maîtrise d'eau dans ces marais et plaines est améliorée									
Le rendement ainsi que le niveau de la production rizicole se sont accrus.									
Renforcer les capacités de gestion des usagers des infrastructures hydro agricoles.									
La maîtrise d'eau dans ces marais et plaines est améliorée	Élaborer les outils de gestion (mise en place de manuels de gestion des aménagements)	Tous les Fokontany bénéficiaires des aménagements et des infrastructures hydro agricoles	Commune	Cir Agri, DRAE,	X				
	Apporter une assistance technique au niveau des usagers						X	X	
	Animer les campagnes de sensibilisation et de vulgarisation						X	X	X
	Former les comités de suivi de travaux d'aménagement des marais et des bassin versants						X		
Le rendement ainsi que le niveau de la production rizicole se sont accrus.	Former les usagers pour la maintenance des aménagements					X	X	X	

RESULTATS	ACTIVITES	LIEU	RESPONSABLES	PARTENAIRES	CHRONOGRAMME			
					2023	2024	2025	2026
L'accès des riziculteurs aux intrants agricoles se sont améliorés Le rendement ainsi que le niveau de la production rizicole se sont accrus.	Développer la filière riz Appuyer les agriculteurs dans le processus de production							
	Doter les riziculteurs des intrants agricoles (semences de qualité, des engrais biologiques et des produits phytosanitaires)	Tous les Fokontany	Cir Agri, DRAE	FOFIFA	X			
	Mettre en place d'un centre de multiplication de semences améliorées	Maromokotra	Cir Agri, DRAE	FOFIFA, Université		X		
	Multiplier des variétés de riz à cycle court permettant une double culture annuelle	Ampahana	Cir Agri, DRAE	Commune, Région, Min Agri		X		X
La sécurité alimentaire des ménages s'est améliorée Les revenus de ménages augmentent	Renforcer les capacités des acteurs de la filière par le biais de champs écoles ou vitrines							
	Effectuer des diagnostics de la situation de référence sur les pratiques agricoles	Ampahana	Cir Agri, DRAE	Commune, Région, Min Agri	X			
	Mettre en place une équipe des techniciens chargée de programme de promotion de Champ école/vitrine	Maromokotra	Cir Agri, DRAE	Commune, Région, Min Agri	X			
	Former et/ou recycler les formateurs/ animateurs et les producteurs de riz	Maromokotra	Cir Agri, DRAE	Commune, Région, Min Agri	X			
	Équiper les champs écoles en matériel et intrants agricoles didactiques	Maromokotra	Cir Agri, DRAE	Commune, Région, Min Agri	X			
Renforcer les capacités des groupements des riziculteurs sur le plan organisationnel, managérial et économique	Maromokotra	Cir Agri, DRAE	Commune, Région, Min Agri	X				

RESULTATS	ACTIVITES	LIEU	RESPONSABLES	PARTENAIRES	CHRONOGRAMME			
					2023	2024	2025	2026
La filière pêche s'est développée et contribue en tant que sources de productions vivrières et de revenus des ménages	Développer la filière pêche							
	Appuyer la structuration des pêcheurs et la professionnalisation de leurs organisations	Ampahana	Dir régionale pêche	Commune, Région, MPRH	X			
	Renforcement des capacités des groupements des pêcheurs	Ampahana	Dir régionale pêche	Commune, Région, MPRH	X			
	Développer les activités de multiplication des alevins	Ampahana	Dir régionale pêche	Commune, Région, MPRH	X			
	Appuyer la conservation /transformation des produits de pêche	Ampahana	Dir régionale pêche	Commune, Région, MPRH	X			
	Renforcer le système de commercialisation des produits halieutiques	Ampahana	Commune	Commune, Région, MPRH	X	X		
	Faciliter l'accès aux services financiers	Ampahana	Commune	MEC, Banques	X	X		
La production d'autres produits potentiels est augmentée et améliore la sécurité alimentaire et le pouvoir économique des ménages pauvres	Diversifier et développer les filières potentielles comme d'autres sources de productions vivrières et de revenus							
	Identifier de manière participative un nombre limité de filières porteuses	Ampahana	Groupements des producteurs, Commune	STD, Région	X			
	Apporter des appuis ciblés aux maillons faibles de la chaîne de valeur							
	(approvisionnement en intrants, production, conservation, transformation et commercialisation)	Ampahana	Groupements des producteurs, Commune	STD, Région	X	X		
	Améliorer le positionnement des filières identifiées dans l'accès aux services financiers et aux marchés	Ampahana	Groupements des producteurs, Commune	MEC, Banques	X	X		
	Développer la participation des acteurs à la concertation avec les autres acteurs.	Ampahana	Commune, Groupements professionnels	OSC, STD, Opérateurs économiques, Politiciens	X	X		

RESULTATS	ACTIVITES	LIEU	RESPONSABLES	PARTENAIRES	CHRONOGRAMME				
					2023	2024	2025	2026	
Le taux de délinquance et de violence dans la commune diminue	Sécuriser les biens et les personnes Conscientisation et mobilisation de la population à la prévention de l'insécurité et au maintien de l'ordre Élaborer et appliquer le Dina en matière de sécurité Mettre en place les comités locaux de sécurité	Tous les Fokontany	Fokontany et Saecteur	Commune, Gendarmerie	X	X	X	X	
					Commune	Forces de l'ordre, tribunal	X		
					Tous les Fokontany	Fokontany et Saecteur	Commune, Gendarmerie	X	
Les incidents de vols, de cambriolages et de trafics de tous genres sont considérablement en régression	Contrôler et sécuriser les quais, les embarcadères, les débarcadères, les croisements suspects et chaque bassin	Amboadiletsy, Amboangy Bekona, Bedinta, Ankaoba, Ampotatra (limite commune Ampahana sur RN5A) et chaque bassin	Comité local de sécurité	Les gendarmes, Police communale, Chef fokontany,		X	X	X	
Les habitants et leurs biens sont mieux protégés	Renforcement des barrages économiques	Ankaoba, Ampomboatra et limite commune Ampahana (Ampotatra) RN5A	Comité local de sécurité	Les gendarmes, police communale, Chef fokontany,	X	X	X	X	
	Ordonner et organiser le couvre-feu / la patrouille de nuit intra-quartier ou secteur	Tous les Fokontany	Comité local de sécurité	Les gendarmes, la police communale	X	X	X	X	

RESULTATS	ACTIVITES	LIEU	RESPONSABLES	PARTENAIRES	CHRONOGRAMME		
					2023	2024	2025
Axe stratégique 3 : Mise en place d'une gouvernance responsable, saine et transparente							
Mettre en place des systèmes de gestion saine, transparente, efficace et participative							
Les standards de services de la commune sont opérationnalisés, l'équité de traitement par rapport aux services offerts est respectée	Numéroter chaque porte de bureau et y figurer les services attribués	Commune	Commune	STAC, Bianco	X	X	
	Afficher le coût des services, les procédures à suivre et le délai de traitement	Commune	Commune	STAC, Bianco	X	X	
	Appliquer le port de badge à tous les personnels	Commune	Commune	STAC, Bianco	X	X	
	Opérationnaliser les panneaux d'affichage	Commune	Commune	STAC, Bianco	X	X	
Les informations sur la gestion communale, l'utilisation des fonds budgétaires et extra budgétaires sont transmises au public	Informar la population de toutes les affaires communales, des actions de la commune dans leur communauté et de la manière dont les fonds publics sont dépensés	Commune	Commune	SLC, Média, STD	X	X	X
	Faire participer la SLC à l'élaboration du budget (budget citoyen)	Commune	Commune	STAC, Bianco	X	X	X
La population est incluse dans le processus de planification budgétaire	Publier le budget par toutes les voies accessibles à la population (affichage, radio, consultation sur place)	Commune	Commune	STAC, Bianco	X	X	X
	Respecter les choix et priorités de développement fixés de manière participative dans le PDLII	Commune	Commune	STAC, Bianco	X	X	X
La commune pratique une gestion financière saine	Utiliser les ressources disponibles de façon optimale	Commune	Commune	STAC, Bianco	X	X	X

RESULTATS	ACTIVITES	LIEU	RESPONSABLES	PARTENAIRES	CHRONOGRAMME			
					2023	2024	2025	2026
Les personnes vulnérables sont responsabilisées dans le processus de développement de la commune et appuyées dans leurs propres initiatives	Intégrer, appuyer et accompagner les personnes défavorisées et vulnérables au processus de développement							
	Recensement des personnes vulnérables dans chaque Fokontany	Tous les Fokontany	Commune	Sce population		X		
	Organisation de ces groupes spécifiques en groupement formel	Tous les Fokontany	Commune	Sce population		X		
	Susciter des actions aux initiatives et en faveur des différents groupes vulnérables	Tous les Fokontany	Commune	Sce population			X	X
	Allocation des fonds d'appui aux projets initiés	Tous les Fokontany	Commune	Sce population			X	X
La participation de la population au processus de développement se consolide	Mettre en place des mécanismes de participation effective de la population au processus de développement de la commune							
	Informier, éduquer et sensibiliser la population en matière de citoyenneté active et du civisme	Tous les Fokontany	Commune	SLC, Médias, STD		X	X	X
	Mettre en place des outils et des mécanismes qui permettent une réelle participation de tous les citoyens (boîtes de doléances, rencontre périodique...).	Tous les Fokontany	Commune	SLC, STD, Média		X	X	X
	Organisation des rencontres avec toutes les catégories de la population, les OSC, le secteur privé présents dans la commune	Tous les Fokontany	Commune	SLC, STD, Média		X	X	X
	Impliquer la population dans le processus de planification et durant la phase de mise en œuvre et le suivi-évaluation des activités	Commune	Commune	SLC, STD, Média		X	X	X

RESULTATS	ACTIVITES	LIEU	RESPONSABLES	PARTENAIRES	CHRONOGRAMME		
					2023	2024	2025
Axe stratégique 4 : Renforcement et extension des infrastructures de base répondant aux besoins réels de la population							
Mettre en œuvre le plan d'urbanisme et/ou le schéma d'aménagement du territoire							
La commune applique son plan d'urbanisme et/ou son schéma d'aménagement	Réaliser un état de lieu sur les pistes existantes et la faisabilité de la proposition des nouvelles pistes	Commune	Commune	SLC, DRAT, Région	X		
	Mettre à jour le plan d'urbanisme/Schéma d'Aménagement Communal (SAC)	Commune	Commune	SLC, DRAT, Région	X		
	Rouvrir les voies fermées ou déviées par des occupations et /ou constructions illicites des particuliers	Commune	Commune	SLC, DRAT, Région, Forces de l'ordre	X	X	
Améliorer l'accessibilité à tous les Fokontany et fluidifier la circulation des biens et des personnes							
Tous les Fokontany dans la commune sont accessibles durant toute l'année	Créer, rouvrir et réhabiliter les pistes reliant certains Fokontany entre eux et au chef-lieu de la commune	Andamasina - Antseranambidy (18km)	Commune	DRTP, DRAT, Région	X		
		Maromokotra - androihavitra (30 km)	Commune	DRTP, DRAT, Région	X		
		Ampahana – Androhavitra (33km)	Commune	DRTP, DRAT, Région		X	
		Andamasina – Androhavitra (15 - 20km)	Commune	DRTP, DRAT, Région			X
		Andranotsara – Ampobe (10 -15km)	Commune	DRTP, DRAT, Région			X
Les hommes et les biens circulent aisément	Mise en place des 21 buses et 02 ponts à l'intérieur de la Commune	Antsaha et autres localités	Commune	DRTP, DRAT, Région	X	X	
	Dotation des pirogues et /ou bacs	Ampahana	Commune	DRTP, DRAT, Région	X		
	Mettre en place et/ou redynamiser l'association des usagers des pistes	Tous les Fokontany traversés	Commune	DRTP, DRAT, Région	X		

RESULTATS	ACTIVITES	LIEU	RESPONSABLES	PARTENAIRES	CHRONOGRAMME		
					2023	2024	2025
Le centre de production d'électricité est mis en place et opérationnel Les ménages sont raccordés au réseau de distribution d'électricité La population bénéficie du service énergétique fiable et moderne, à un coût abordable	Implanter une unité de production et de distribution d'électricité à Ambodirihana Androhavitra						
	Effectuer l'étude technique du site d'implantation	Androhavitra	Commune	JIRAMA, DREAH, Région		X	
	Installer et exploiter l'unité de production et de distribution (barrage, usine de transformation et de distribution)	Androhavitra	Commune	JIRAMA, DREAH, Région			X
	Mettre en place le réseau de distribution	Androhavitra	Commune	JIRAMA, DREAH, Région			X
Raccorder les habitations et les zones fonctionnelles au réseau		Tous les Fokontany	Commune	JIRAMA, DREAH, Région			X
Équiper la population en paquet minimum d'eau, d'hygiène et d'assainissement et l'approvisionner en eau potable							
La population est équipée du paquet minimum d'EHA et a un meilleur accès en eau Les risques de transmissions de maladies liées à l'eau, l'hygiène et l'assainissement diminuent	Créer de nouveaux points (captage de sources, forage ou les puits modernes)	Tous les Fokontany nécessaires	Commune	JIRAMA, DREAH, Région		X	
	Réhabiliter les puits et remise en service des forages		Commune	JIRAMA, DREH, Région		X	
	Création/ réactivation/ redynamisation des comités de points d'eau	Tous les Fokontany	Commune	JIRAMA, DREAH, Région		X	
	Formation et équipement des réparateurs afin d'assurer le nettoyage, l'entretien et la maintenance	Tous les Fokontany	Commune	JIRAMA, DREAH, Région		X	
Les conditions d'hygiène des ménages se sont améliorées	Mener des campagnes de nettoyage des zones de défécation à l'air libre	Tous les Fokontany	Commune	JIRAMA, DREAH, Région		X	
	Vulgarisation de construction de latrines familiales	Tous les Fokontany	Commune	JIRAMA, DREAH, Région		X	

RESULTATS	ACTIVITES	LIEU	RESPONSABLES	PARTENAIRES	CHRONOGRAMME			
					2023	2024	2025	2026
	Mettre en place des centres de santé de base dans des zones éloignées et enclavées							
Le territoire communal est mieux couvert en service de santé de base	Construire des bâtiments pour CSB	Ampobe Bekona Androihavitra - Farimay	SSD, DRSP	Commune, Région SAVA, MSP			X	X
	Équipement des nouveaux CSB (lits, consommables, mobiliers, appareils médicaux, ...)	Ampobe Bekona Androihavitra - Farimay	SSD, DRSP	Commune, Région, MSP				X
	Doter les nouveaux centres des personnels	Ampobe Bekona Androihavitra - Farimay	SSD, DRSP	Commune, Région, MSP				X
	Mener de campagnes de vaccination des mères et enfants	Tous les Fokontany	SSD, DRSP	Commune, Région, MSP	X	X	X	X
La population jouit d'une bonne santé	Appuyer à la distribution MID	Tous les Fokontany	SSD, DRSP	Commune, Région, MSP	X	X	X	X
	Augmenter les couvertures des infrastructures éducatives							
L'accès des élèves à l'école ainsi que l'environnement scolaire s'améliorent	Construction/réhabilitation des salles de classes et les doter des infrastructures et matériels connexes (électrification, latrines, points d'eau, tables - bancs etc...)	EC Betaomby, EC Tsararivotra, EC Masondrano, EC Tsaratanana, EC Amboangy, EC Ankoba, CEG Bekona	CISCO	Commune, DREN, MEN		X	X	X
	Construire un lycée public et le doter des infrastructures et matériels connexes ainsi que des personnels enseignants	Antseranambidy	CISCO	Commune, DREN, MEN, Région			X	X

4.4. Plan d'Investissement Annuel de la Commune

Année 2023

PROJETS	LOCALITES	RESPON-SABLES	COUTS ESTIMATIFS (milliers d'Ariary)			PTF POTENTIELS
			Total	Fonds propres	Autres	
Amélioration des recettes fiscales et parafiscales	Commune	Commune	6 000	1200	4 800	SLC, CCI, Centre fiscal
Sécurisation des biens et des personnes	Tous les Fokontany	Fokontany et Secteur, Comité local de sécurité	30 000	6000	24 000	Commune, Forces de l'ordre
Mise en place des systèmes de gestion saine, transparente, efficace et participative	Commune	Commune	25 000	5 000	20 000	STAC, Bianco
Mise en place le mécanisme du budget citoyen	Commune	Commune	15 000	3 000	12 000	SLC, STAC, Bianco
Campagnes de vaccination des mères et enfants 23, 24,25,26	Tous les Fokontany	SSD, DRSP	3 250	650	2 600	Commune, Région, MSP

Année 2024

PROJETS	LOCALITES	RESPON-SABLES	Couts estimatifs (milliers d'Ariary)			PTF POTENTIELS
			Total	Fonds propres	Autres	
Amélioration des recettes fiscales et parafiscales	Commune	Commune	6 000	1200	4 800	SLC, CCI, Centre fiscal
Augmentation du volume d'investissement communal						
Aménagement hydro agricole	Andasilava	Commune	85 000	17000	68 000	Cir Agri, DRAE, PTF, Région SAVA
	Andamasina		70 000	14 000	56 000	
	Bekona		120 000	24 000	96 000	
	Ambodimanga Farimay		120 000	24 000	96 000	
	Androhavitra		115 000	23 000	92 000	
Réhabilitation des infrastructures hydro agricoles existantes (canaux d'irrigation, barrage)	Ratsianarana	Commune	90 000	18 000	72 000	Cir Agri, DRAE, PTF, Région SAVA
	Maromokotra		82 000	16 400	65 600	

PROJETS	LOCALITES	RESPON-SABLES	Coûts estimatifs (milliers d'Ariary)			PTF POTENTIELS
			Total	Fonds propres	Autres	
Renforcement des capacités de gestion des usagers des infrastructures hydro agricoles	Tous les Fokontany bénéficiaires des infrastructures hydro agricoles	Commune	30 000	6000	24 000	Cir Agri, DRAE, PTF, Région SAVA
Dotation des riziculteurs des intrants agricoles	Tous les Fokontany	Circonscription de l'agriculture, DRAE	50 000	10 000	40 000	FOFIFA, Autres centres de recherche
Mise œuvre de programme de promotion de champs écoles ou vitrines	Maromokotra	Cir Agri, DRAE	150 000	30 000	120 000	C.R Ampahana, Région SAVA, Min Agri
Développement de la filière pêche	Ampahana	Dir régionale pêche	40 000	8 000	32 000	C.R Ampahana, Région SAVA, MPRH, OCB de pêcheurs
Diversification et développement des filières	Ampahana	Groupe-ments des producteurs, Commune	130 000	26 000	104 000	STD, Région SAVA, DRAE, DRE
Sécurisation des biens et des personnes	Tous les Fokontany	Fokontany et Secteur, CLS	30 000	6000	24 000	Commune, Forces de l'ordre
Mise en place des systèmes de gestion saine, transparente, efficace et participative	Commune	Commune	25 000	5 000	20 000	STAC, Bianco
Mise en place le mécanisme du budget citoyen	Commune	Commune	15 000	3 000	12 000	SLC, STAC, Bianco
Intégration des personnes vulnérables au processus de développement	Tous les Fokontany	Commune	10 000	2 000	8 000	Sce population, Région SAVA
Création, aménagement et réhabilitation des pistes reliant certains Fokontany entre eux et au chef-lieu de la commune	Andamasina - Antseranambidy (10km)	Commune	120 000	24 000	96 000	DRTP, DRAT, Région
	Maromokotra - Androiavitra (30km)		360 000	72 000	288 000	

PROJETS	LOCALITES	RESPON-SABLES	Coûts estimatifs (milliers d'Ariary)			PTF POTENTIELS
			Total	Fonds propres	Autres	
Création, aménagement et réhabilitation des pistes reliant certains Fokontany entre eux et au chef-lieu de la commune	Andamasina – Androhavitra (20km)		240 000	48 000	192 000	DRTP, DRAT, Région
	Andranotsara – Ampobe (15km)		180 000	36 000	144 000	
Mise en place des 21 buses et 02 ponts à l'intérieur de la Commune	Antsaha et autres localités	Commune	250 000	50 000	200 000	DRTP, DRAT, Région, PTF
Mise en place et/ou redynamiser l'association des usagers des pistes	Tous les Fokontany traversés	Commune	20 000	4 000	16 000	DRTP, DRAT, Région SAVA, PTF
Implantation d'une unité de production et de distribution d'électricité à Ambodirihana Androihavitra	Androhavitra	Commune	195 000	39 000	156 000	JIRAMA, DREAH, Région
Équipement en hygiène, assainissement et en approvisionnement d'eau potable	Tous les Fokontany nécessaires	Commune	260 000	52 000	208 000	JIRAMA, DREAH, Région
Campagnes de vaccination des mères et enfants	Tous les Fokontany	SSD, DRSP	3 250	650	2 600	Commune, Région, MSP
Construction/réhabilitation des salles de classes et les doter des infrastructures et matériels connexes (électrification, latrines, points d'eau, tables-bancs etc...)	EC Betaomby	Commune, CISCO	75 145	15 029	60 116	Commune, DREN, MEN
	EC Tsararivotra		75 000	15 000	60 000	
	EC Masondrano		72 000	14 400	56 600	
	EC Tsaratanana		67 200	13 440	53 760	
	EC Amboangy		70 400	14 080	56 320	
	EC Ankoba		73 000	14 600	58 400	
	CEG Bekona	75 000	15 000	60 000		
Construction un lycée public et sa dotation en infrastructures et matériels connexes ainsi que des personnels enseignants	Antseranambidy	CISCO	98 178	19 635,6	78542,4	Commune, DREN, MEN, Région

Année 2025

PROJETS	LOCALITES	RESPON SABLES	Coûts Estimatifs (milliers d'Ariary)			PTF POTENTIELS
			Total	Fonds propres	Autres	
Amélioration des recettes fiscales et parafiscales	Commune	Commune	6 000	1200	4 800	SLC, CCI, Centre fiscal
Aménagement hydro agricole	Andasilava	Commune	85 000	17000	68 000	Cir Agri, DRAE, PTF, Région SAVA
	Andamasina		70 000	14 000	56 000	
	Bekona		120 000	24 000	96 000	
	Ambodimanga Farimay		120 000	24 000	96 000	
	Androhavitra		115 000	23 000	92 000	
Réhabilitation des infrastructures hydro agricoles existantes (canaux d'irrigation, barrage)	Ratsianarana	Commune	90 000	18 000	72 000	Cir Agri, DRAE, PTF, Région SAVA
	Maromokotra		82 000	16 400	65 600	
Renforcement des capacités de gestion des usagers des infrastructures hydro agricoles	Tous les Fokontany bénéficiaires des infrastructures hydro agricoles	Commune	30 000	6000	24 000	Cir Agri, DRAE, PTF, Région SAVA
Mise en place d'un centre de multiplication de semences améliorées	Maromokotra	Circonscription de l'agriculture, DRAE	140 000	28 000	112 000	FOFIFA, Université
Multiplication des variétés de riz à cycle court	Ampahana	Circonscription de l'agriculture, DRAE	65 000	13 000	52 000	C.R Ampahana, Région, Min Agri
Diversification et développement des filières	Ampahana	Groupe-ments des producteurs, Commune	130 000	26 000	104 000	STD, Région SAVA, DRAE, Directions Régionales de l'Économie
Sécurisation des biens et des personnes	Tous les Fokontany	Fokontany et Secteur, Comité local de sécurité	30 000	6000	24 000	Commune, Forces de l'ordre

PROJETS	LOCALITES	RESPON-SABLES	Coûts Estimatifs (milliers d'Ariary)			PTF POTENTIELS
			Total	Fonds propres	Autres	
Mise en place des systèmes de gestion saine, transparente, efficace et participative	Commune	Commune	25 000	5 000	20 000	STAC, Bianco,
Mise en place le mécanisme du budget citoyen	Commune	Commune	15 000	3 000	12 000	SLC, STAC, Bianco
Intégration des personnes défavorisées et vulnérables au processus de développement	Tous les Fokontany	Commune	10 000	2 000	8 000	Sce population, Région SAVA,
Création, aménagement et réhabilitation des pistes reliant certains Fokontany entre eux et au chef-lieu de la commune	Andamasina - Antseranam-bidy : 10km	Commune	120 000	24 000	96 000	DRTP, DRAT, Région
	Maromokotra - Androihavitra : 30km		360 000	72 000	288 000	
	Andamasina – Androhavitra : 20km		240 000	48 000	192 000	
	Andranotsara – Ampobe : 15km		180 000	36 000	144 000	
Mise en place des 21 buses et 02 ponts à l'intérieur de la Commune	Antsaha et autres localités	Commune	250 000	50 000	200 000	DRTP, DRAT, Région, PTF
Implantation d'une unité de production et de distribution d'électricité	Ambodirihana Androhavitra	Commune	195 000	39 000	156 000	JIRAMA, DREAH, Région
Équipement en hygiène, assainissement et en approvisionnement d'eau potable	Tous les Fokontany nécessaires	Commune	260 000	52 000	208 000	JIRAMA, DREAH, Région
Mise en place des centres de santé de base dans des zones éloignées et enclavées	Ampobe	SSD, DRSP	68 000	13 600	54 400	Commune, Région SAVA, MSP
	Bekona		71 500	14 300	57 200	
	Androihavitra - Farimay		73 000	14 600	58 400	

PROJETS	LOCALITES	RESPON- SABLES	Coûts Estimatifs (milliers d'Ariary)			PTF POTENTIELS
			Total	Fonds propres	Autres	
Amélioration des recettes fiscales et parafiscales	Commune	Commune	6 000	1200	4 800	SLC, CCI, Centre fiscal
Aménagement hydro agricole	Andasilava,	Commune	85 000	17000	68 000	Cir Agri, DRAE, PTF, Région SAVA
	Andamasina,		70 000	14 000	56 000	
	Bekona,		120 000	24 000	96 000	
	Ambodimanga Farimay,		120 000	24 000	96 000	
	Androhavitra		115 000	23 000	92 000	
	Maromokotra		82 000	16 400	65 600	
Renforcement des capacités de gestion des usagers des infrastructures hydro agricoles	Tous les Fokontany bénéficiaires des infrastructures hydro agricoles	Commune	30 000	6000	24 000	Cir Agri, DRAE, PTF, Région SAVA
Multiplication des variétés de riz à cycle court permettant une double culture annuelle	Ampahana	Circonscription de l'agriculture, DRAE	65 000	13 000	52 000	C.R Ampahana, Région, Min Agri
Mise œuvre de programme de promotion de champs écoles ou vitrines	Maromokotra	Cir Agri, DRAE	150 000	30 000	120 000	C.R Ampahana, Région SAVA, Min Agri
Sécurisation des biens et des personnes	Tous les Fokontany	Fokontany et Secteur, Comité local de sécurité	30 000	6000	24 000	Commune, Forces de l'ordre
Mise en place des systèmes de gestion saine, transparente, efficace et participative	Commune	Commune	25 000	5 000	20 000	STAC, Bianco
Mise en place le mécanisme du budget citoyen	Commune	Commune	15 000	3 000	12 000	SLC, STAC, Bianco
Intégration, appui et accompagnement des personnes défavorisées et vulnérables au processus de développement	Tous les Fokontany	Commune	10 000	2 000	8 000	Sce population, Région SAVA

PROJETS	LOCALITES	RESPONSABLES	Coûts Estimatifs (milliers d'Ariary)			PTF POTENTIELS
			Total	Fonds propres	Autres	
Création, aménagement et réhabilitation des pistes reliant certains Fokontany entre eux et au chef-lieu de la commune	Andamasina – Antseranam-bidy : 10km	Commune	120 000	24 000	96 000	DRTP, DRAT, Région
	Maromokotra - androihavitra : 30km		360 000	72 000	288 000	
	Andamasina – Androhavitra : 20km		240 000	48 000	192 000	
	Andranotsara – Ampobe : 15km		180 000	36 000	144 000	
Implantation d'une unité de production et de distribution d'électricité à Ambodirihana Androihavitra	Androhavitra	Commune	195 000	39 000	156 000	JIRAMA, DREAH, Région
Mise en place des centres de santé de base dans des zones éloignées et enclavées	Ampobe	SSD, DRSP	68 000	13 600	54 400	Commune, Région SAVA, MSP
	Bekona		71 500	14 300	57 200	
	Androihavitra - Farimay		73 000	14 600	58 400	
Campagnes de vaccination des mères et enfants	Tous les Fokontany	SSD, DRSP	3 250	650	2 600	Commune, Région, MSP
Construction/réhabilitation des salles de classes et les doter des infrastructures et matériels connexes (électrification, latrines, points d'eau, tables-bancs etc...)	EC Betaomby	Commune, CISCO	75 145	15 029	60 116	Commune, DREN, MEN
	EC Tsararivotra		75 000	15 000	60 000	
	EC Masondrano		72 000	14 400	56 600	
	EC Tsaratanana,		67 200	13 440	53 760	
	EC Amboangy,		70 400	14 080	56 320	
	EC Ankoba,		73 000	14 600	58 400	
	CEG Bekona		75 000	15 000	60 000	

4.5. Conclusion

Si les élus locaux sont les premiers qui se voient confiés la lourde responsabilité du développement local, ils ne sont pas les seuls acteurs du développement. Les différents groupes socioprofessionnels (organisations de jeunes, associations de producteurs, groupement des pêcheurs, groupements féminins, associations des transporteurs, etc.), les services techniques déconcentrés, les ONG, etc., constituent d'immenses ressources à exploiter par les autorités communales pour toutes les questions de développement qui se posent à la commune. En effet, les questions d'intérêt communal ne sauraient avoir de réponses consensuelles et adaptées sans une implication réelle des populations communales.

Aussi, il est nécessaire de faire appel à la contribution des populations au service du bien commun communal, de favoriser la compréhension mutuelle qui permet d'éviter des conflits, de former la conscience et la solidarité communale, de développer un cadre d'exercice de contre-pouvoir, de favoriser le respect des engagements des uns et des autres (autorités et populations) et de promouvoir la liberté d'opinion.

C'est dans cette condition d'une dynamique soutenue d'implication de toutes les composantes sociales dans la gestion des affaires publiques et, en particulier, dans la gestion des affaires communales, dans la mobilisation des ressources locales, dans la conception et la mise en œuvre des plans de développement et sur toutes les questions d'intérêt général que les efforts d'améliorer les conditions d'existence de la population vont apporter des changements réels.

De cette approche, on attend donc émerger :

- la participation et l'implication responsables de tous les habitants dans les activités de développement de la commune.
- un niveau élevé de cohésion de la communauté et une franche de collaboration
- plus de dynamique sociale
- la bonne gestion des ressources
- des programmes novateurs





ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE DES PARTICIPANTS A L'ATELIER DE DIAGNOSTIC, DE PLANIFICATION ET DE PROGRAMMATION DE LA COMMUNE RURALE AMPAHANA

N°	NOM ET PRENOMS	FONCTION ET ENTITE REPRESENTEE
1.	BOTO Jean Évariste	Consultant
2.	PAULIN	Consultant
3.	FAMANGIA Guiliman	Adjoint au Maire Ampahana
4.	ADELLI Jackaroe	Croix Rouge Ampahana
5.	BE Évariste	Directeur de l'EPP Ampahana
6.	BE Jeannot	Secrétaire de l'État Civil Ampahana
7.	BEANDRANO Lucia	Cultivatrice Ampahana
8.	BEMANETSA	Présidente Association des femmes VSM Ampahana
9.	BEMISY Constant	Chef de Fokontany Bekona
10.	BENOIT Razamany	Personne âgée Ampahana
11.	BENOIT Théophile	Président de Conseil Ampahana
12.	BERAVOANA Françoise	Représentant des jeunes Ampahana
13.	BOZY Mariette	Personne âgée Ampahana
14.	FALY Brenda Rocin	Représentant de l'Eglise Ampahana
15.	FELICITE	Représentante de l'Eglise FLM Ampahana
16.	FETY Alfred	Cultivateur Ampahana
17.	GEORGES Cola	Pêcheur Ampahana
18.	Georgine Florine	Personne âgée Andamasina
19.	HANTASOA Marie Anita	Représentant des Jeunes Maromokotra
20.	IAMILISONINA	Adjoint Chef de Fokontany Maromokotra
21.	JACQUELINE Dahilava	Artisane Ampahana
22.	JANNY Frica	Membre FFTA TAC Rindra Ampahana
23.	JAO Augustin	Représentant des Handicapés Ampahana
24.	JAO Honoré	Représentant des Jeunes Ampahana

N°	NOM ET PRENOMS	FONCTION ET ENTITE REPRESENTEE
25.	JAO Romule	Représentant des PSH Ampahana
26.	JAOZAFY Jean Risque	Chef de Fokontany Ampahana
27.	JEAN Cry	Adjoint Chef Fokontany Ampahana
28.	JEAN Fulgien	Personne âgée Ampahana
29.	JUSTINE Jean	Représentant des Femmes Ampahana
30.	LAURENT Bemarisiky	Représentant d'Andrimasompokonolona Ampahana
31.	LEONORD	Artisane Ampahana
32.	MAMY Toto	Représentant des Jeunes Antapolo
33.	MBOTY Selisiette	Couturière Ampahana
34.	MODESTE	Police communale Ampahana
35.	RABE Noël	Chef de Fokontany Andamasina
36.	RABEMAHAFALY Francis	Chef de Fokontany Antapolo
37.	RABENANDRASANA Dimby	Président Fokontany Andamasina
38.	RAFANOMEZANTSOA Olivah	Représentant des Femmes Ampahana
39.	RAFIDISON Jean Louis	Représentant de l'église Ampahana
40.	RAMAFALY Nataniel	Enseignant Ampahana
41.	RAMANANA Frédéric	Adjoint au Maire Ampahana
42.	RANJARAVELOAuguste	Président Association des Jeunes Antseranambidy
43.	RASOANIRINA	Représentant des Femmes Ampahana
44.	RAZAMANY Gilbert	Représentant de l'Église Adventiste Ampahana
45.	ROGER Bezamany	Conseiller Ampotatra
46.	RUFIN Jaonasy	Catéchiste FLM Ampahana
47.	SOANAMIANA Sabrina	Comité de suivi ITB Ampotatra
48.	SOLONDRAZANA	Représentant de l'Église Ampahana
49.	TAFITA Delta	Trésorier Comptable de la Commune Ampahana
50.	TALATA Juno	Comité de suivi ITB Ampahana
51.	TOTOVANONA Jean Luc	Chef de Fokontany Andranotsara
52.	YOLANDE	Personne en situation de handicap Ampahana
53.	ZARALINY	Conseillère Communale Andamasina

ANNEXE 2 : LISTE DES PARTICIPANTS A L'ATELIER DE RESTITUTION ET DE VALIDATION DU PDLII DE LA COMMUNE RURALE AMPAHANA

N°	Nom et Prénom(s)	Fonction / Entité représentée
1.	BOTO Jean Evariste	Consultant
2.	ANTIDAHY Loseine	Chef de fokontany Antseranambidy
3.	BEFETY Christophé	Représentant de l'église FLM Ampahana
4.	BEMISY Constant	Chef de Fokontany Bekona
5.	BENOIT Razamany	Personne âgée Ampahana
6.	BENOIT Théophile	Président de Conseil Ampahana
7.	FALY Brenda Rocin	Représentant de l'Eglise Ampahana
8.	FAMANGIA Guiliman	Adjoint au Maire Ampahana
9.	FETY Alfred	Cultivateur Ampahana
10.	JAO Augustin	Représentant des Handicapés Ampahana
11.	JAOZAFY Jean Risque	Chef de Fokontany Ampahana
12.	Jean Costantain	Police fokontany Ampahana
13.	LAURENT Bemarisiky	Représentant d'Andrimasompokonolona Ampahana
14.	MODESTE	Police communale Ampahana
15.	RAFANOMEZANTSOA Olivah	Représentant des Femmes Ampahana
16.	RAFIDISON Jean Louis	Représentant de l'église Ampahana
17.	RAMANANA Frédéric	Adjoint au Maire Ampahana
18.	ROGER Bezamany	Conseiller Ampotatra
19.	SOANAMIANA Sabrina	Comité de suivi ITB Ampotatra
20.	SOLONDRAZANA	Représentant de l'Église Ampahana
21.	TAFITA Delta	Trésorier Comptable de la Commune Ampahana
22.	TOTO TOMBO	Chef de fokontany Ampahana
23.	YOLANDE	Personne en situation de handicap Ampahana

ANNEXE 3 : Délibération portant validation du PDLII

REGION SAVA
RISIRAHANTANINA
CIR ANKARANA

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitilavana-Tanindrazana-Fandrosoana

FANAPAHAN-KEVITRA LAHARANA FAHA :03

FK/CR/AMP/23

MIKASIKA NY FANAOVANA BOKY MIRAKITRA NY ASA FAMPANDROSOANA .

Ny Filan-kevitra Kaominaly Ampahana

-Araka ny lalam-panorenana

-Araka ny lalana laharana faha 2014-018 tamin'ny 12 Septembra 2014 ,mifehy ny tandrim-pahefana,ny fombafomba fandaminana sy ny fomba filasan'ny Vondrom-bahoakam-paritra itsinjaram-pahefana,ary koa ny fitantanany ny raharahany manokana.

-Araka ny lalana laharana faha 2014-020 tamin'ny 27 Septembra 2014 ,mikasika ny loharanombolan'ireo vondrombahoakam-paritra itsinjaram-pahefana,ny fombafomba fanaovana ny fifidianana ary koa ny anjara andraikitra ny rantsamangaikako ao aminy :

-Araka ny didim-pitsarana laharana faha 116/15/TA/ANTS/ELECT tamin'ny 10 Janvier 2020, navoakan'ny vallim-pifidianana ofisialy tamin'ny fifidianana ireo mpikambana amin'ny Filankevitra sy ireo Ben'ny Tanàna ny Kaominina Ambonivohitra sy Ambanivohitra ny 31 Jolay 2015,ao anatin'ny Faritra DIANA sy SAVA .

DIA MANAO IZAO FANAPAHANA IZAO

Andininy Voalohany :Nankatoavina ny fanaovana ny boky mirakitra ny asa fampandrosoana.

Andininy faharoa :Manankery ity fanapahan-kevitra ity manomboka amin'ny daty hisoniavana azy.

Ampahana faha 02 Jolay 2023.

By fitehiriny mpanontsaina

NY MPITANTSORATRA



Roger Benjamin



Benji Ehiophile

ANNEXE 4 : Procès-verbal de réunion du Conseil Communal

REGION SAVA
DISTRIK I, ANTANANARIVANA
CIVIL AMPAHANA

REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitoviana-Tanindrazana-Fandrosoana

FITAMANA AN-TSORATRA NY FIVORIANA NATAON'TREO MPANOLOTSAINA NY COMMUNE RURALE AMPAHANA

Androany faha telopolo jona ka hatramin'ny roa jolay taona telo amby roapolo sy roa arivo ny fivoriana, dia tonga nivory teto amin'ny Biroon'ny Kaominina izahay Mpanolotsaina taoriana nahazoana fiantsoana avy tamin'ny RAZAFIMIAFARA Charles, Filohan'ny filan-kevitra ny Kaominina

Nankasitrahany ny Filohany Filan-kevitra ny fahatongavanany.

tamin'ny sivy ora maraina dia nanomboka ny fivoriana izay natrehany Ben'ny Tanana ka nandeha niresadresaka sy fandinihana zavatra mara samihafa indrindra ampandroso ny kaominina ary anatsara kokoa ny fampidiram-bola ato amin'ny Kaominina .

-LAHA-DINIKA :

-Mahakasika ny boky mirakitra ny asa fampandrosoana .

- Zaratine

-THEOGENE Beantidaly

-Roger Bezamany

RAZAFINDRARA Charis

-Bedimasy

-BENOIT Theophile

-RANJARAVELO Augiste

Tahorian'ny farahabana sy ny fanokafana ny fotoam-pivoriana ary fanoavana ny lahadinika dia niafaranana tamin'ny fizam-baovao samihafa izay hovinavinaina hampanandroso ny kaominina ,telo andro ny fepotoana namolavolana ireo laha-dinika voakaza etsy ambony.

Ampahana le 02 Jolay 2023

LE RAPORTEUR

NY FILOHAN'NY MPANOLOTSAINA



Roger Bezamany



Benoit Theophile

ANNEXE 5 : Arrêté communal fixant les conditions et modalités de mise en œuvre du PDLII de la commune rurale d'Ampahana

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ET DE LA DÉCENTRALISATION
RÉGION SAVA
COMMUNE RURALE AMPAHANA



ARRETE N°

Fixant les conditions et modalités de mise en œuvre
du Plan de Développement Communal Intégré et
inclusif, de la Commune rurale d'Ampahana

LE MAIRE

- Vu la Constitution ;
 - Vu la Loi organique n° 2014 - 018 du 12 septembre 2014, complétée par la loi n°2016-030 du 23 Août 2016, régissant les compétences, les modalités d'organisation et de fonctionnement des collectivités Territoriales Décentralisées, ainsi que celles de la gestion de leurs propres affaires;
 - Vu la Loi n° 2014-4-020 du 27 Septembre 2014, modifiée par la loi n° 2015-008 du 01 avril 2015, relative aux ressources des Collectivités Territoriales Décentralisées, aux modalités d'élections ainsi qu'à l'organisation, au fonctionnement et aux attributions de leurs organes ;
 - Vu la loi n° 2014-021 du 12 septembre 2014 relative à la représentation de l'État;
 - Vu le décret n° 2014-1929 du 23 Septembre 2014 fixant les modalités d'application de certaines dispositions de la loi n° 2014-021 du 12 Septembre 2014 relative à la représentation de l'État;
 - Vu le décret n° 2015-957 du 16 Juin 2015 relatif à la structure locale de concertation des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
 - Vu le décret n°2015-959 du 15 Juin 2015, relative à la gestion budgétaire et financière des C.T.D. ;
 - Vu le décret n° 2004-319 du 09 Mars 2004, modifié par le décret n°2006-844 du 14 Novembre 2006, et le décret n° 2008-1153 du 11 Novembre 2008, instaurant le résumé des règles d'avance et des recettes des organismes publiques ;
 - Vu la délibération Communal N° *03/CR Ampahana du 02/ juillet 2023* portant l'adoption du livre dit PDLII (Plan de Développement Local Intégré et Inclusif) de la Commune rurale d'Ampahana pour sa mise en œuvre pendant quatre ans (2023-2026) ;
 - Vu le jugement n°116/TA/ANTS/ELEC du 10 janvier 2020 dans le ressort territorial du Tribunal Administratif d'Antsirananana portant proclamation officielle des résultats définitifs des élections des membres des Conseils et des Maires des Communes Urbaines et Rurales;
- Vu la nécessité de service ;

ANNEXE 7 : PHOTOS DES PARTICIPANTS LORS DES ATELIERS





